

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 mai 1999, à 19 heures 30
Sous-sol de la Cathédrale de Gaspé
20, de la Cathédrale
Gaspé

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT 7

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA COMMISSION..... 24

COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

DE GASPÉ 33

Mme Margret Grenier

Reprise de la séance

COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

DE GASPÉ (suite) 47

Mme Margret Grenier

M. Noël Grenier

ZIP DE LA BAIE DES CHALEURS..... 62

M. Michel Chouinard

VILLE DE NEWPORT 79

M. Denis Beauchamp

VILLE DE NEWPORT 86

M. Luc Le Gresley

SÉANCE DU 17 MAI 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir et bienvenue, mesdames et messieurs! Ouverture de l'audience publique sur la gestion de l'eau en Québec en ce 17 mai à Gaspé.

10 Je m'appelle André Beauchamp, j'ai l'honneur et le privilège de présider l'audience du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la gestion de l'eau au Québec.

Je suis accompagné ce soir de madame Gisèle Gallichan, qui est commissaire permanente au Bureau. Notre Commission est également formée d'un troisième commissaire, monsieur Camille Genest, qui siège actuellement aux Îles-de-la-Madeleine. Nous avons jugé que compte tenu des contraintes de temps et d'espace dans lesquelles nous étions, il nous fallait nous diviser la tâche et donc, monsieur Genest a accepté d'aller aux Îles-de-la-Madeleine pour la présente session.

20 Le ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, a confié au Bureau d'audiences publiques le mandat de tenir audiences et d'enquêter sur la gestion de l'eau au Québec, et voici les termes de son mandat, les termes de référence du présent mandat que la Commission assume:

25 "À partir des éléments sur la gestion de l'eau au Québec dont fera état le "Document de consultation sur la gestion de l'eau au Québec", recevoir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, tenir des séances publiques afin d'entendre les personnes intéressées, échanger avec elles et analyser les mémoires de toute personne soucieuse de faire valoir son point de vue sur la gestion de l'eau au Québec dans chacune des régions administratives du Québec.

"Le cas échéant, élaborer pour le Québec des recommandations visant à améliorer la gestion de l'eau et à favoriser son exploitation dans le respect des principes de développement durable.

35 "Distinguer de façon spécifique les éléments propres à chacune des régions de ceux concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec, prenant ainsi en compte les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune des régions sur la question de la gestion de l'eau sur leur territoire."

40 Le mandat ayant été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous suivons d'une manière globale la procédure prévue par le Bureau d'audiences. D'habitude, les mandats d'audiences sont plus restreints sur des projets précis, qui sont des mandats de quatre (4) mois, nous avons au contraire un mandat d'un an qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an

45 2000, et comme c'est l'exploration d'une politique, c'est quelque chose qui est beaucoup plus large, avec beaucoup plus de marge de manoeuvre aussi qu'on ne l'aurait dans le cas de l'analyse d'un projet précis.

50 Toutefois, nous estimons que nous devons suivre le cadre général prévu au Bureau d'audiences et donc, nous tenons une audience publique en deux (2) temps. Le premier temps, dans lequel nous sommes, qui est consacré à l'information et à la problématisation, si on veut, du dossier, et un deuxième temps de l'audience qui aura lieu probablement à l'automne et qui, lui, est consacré à l'expression d'opinions et d'orientations, et qui fait place donc au dépôt de mémoires.

55 Dans la première partie de l'audience qui est consacrée à l'information, nous avons prévu trois (3) moments différents. Le premier, dans une session de trois (3) jours, nous avons convoqué tous les ministères impliqués dans la gestion de l'eau pour établir la problématique du lieu, si on veut, définir un peu les juridictions de tous les ministères concernés et établir le même
60 niveau de connaissances à tout le monde; ensuite, une tournée régionale des dix-sept (17) régions du Québec, ce que nous accomplissons ce soir et demain ici, pour la région. Et quand nous aurons fini cette tournée, nous ferons dix (10) jours de discussions thématiques sur un certain nombre d'objets plus précis, qui ont été abordés à travers les échanges nombreux que nous avons eus, pour permettre à la Commission d'aller un peu plus loin dans la réflexion d'un
65 certain nombre de points qu'on juge cruciaux ou essentiels au présent dossier.

Quand nous aurons fini toute cette étape, il y aura la période de l'été et à l'automne, nous recommencerons une autre tournée des régions pour recevoir les mémoires; donc nous reviendrons dans la région, pour que toutes les personnes ou les groupes qui veulent convaincre
70 la Commission de leur point de vue dans le cadre d'un mémoire puissent le faire.

Dans le cadre de la présente audience, deux (2) documents servent d'arrimage pour les premières discussions, un document général qui s'appelle "La gestion de l'eau au Québec" et qui procède d'une manière relativement peu directive et qui incite les gens à déjà exprimer leur
75 opinion sur différents objets de l'audience. Normalement, nous traitons de l'eau souterraine, de l'eau de surface, des infrastructures et des problèmes globaux de l'environnement et de la question de l'eau au plan mondial.

Et il y a eu aussi, dans chacune des régions, un portrait régional; j'ai ici le "Portrait
80 régional de l'eau pour la région de Gaspé-Îles-de-la-Madeleine", il en existe des exemplaires à l'arrière, vous pouvez donc vous en procurer. Et je rappelle que ces documents sont également accessibles sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

.
85 Ce soir, nous allons procéder de la manière suivante, il y aura d'abord un exposé du ministère de l'Environnement sur le document de référence générale, ainsi que sur le portrait régional. Et ensuite, si des gens veulent poser des questions aux différents spécialistes, on va les identifier tantôt, mais vous avez ici les spécialistes du ministère de l'Environnement et là des spécialistes d'autres ministères de l'appareil gouvernemental impliqués dans la gestion de l'eau,

90 et toute question pertinente à l'audience, vous pourrez l'adresser et la Commission s'assurera que vous obteniez réponse à vos questions.

100 Pour poser des questions, il suffit de s'inscrire à l'arrière, au secrétariat, et j'appellerai les gens au fur et à mesure de l'inscription des noms sur la liste. Quand vous venez poser une question, nous vous demandons de vous asseoir à la table qui est là-bas, et de vous adresser à la Commission. Et normalement, vous avez le droit à deux (2) questions, le mot question étant pris dans son sens assez large. Et si jamais vous en avez plus de deux (2), vous pouvez vous réinscrire de sorte que, je pense bien qu'au nombre où on est, avec les trois (3) séances qu'on prévoit, ce soir, demain après-midi et demain soir, il devrait pas y avoir de problème pour faire le tour des questions qui vous concernent.

105 Il ne s'agit pas uniquement des questions locales, tant mieux si ce sont des questions locales, mais vous pouvez aussi avoir des questions générales, et dans ce cas-là comme dans d'autres, on essaiera de les aborder.

110 Alors avant de céder la parole au ministère de l'Environnement, je vais d'abord demander aux gens de s'identifier. À l'arrière, s'il vous plaît, monsieur, vous voulez dire votre nom?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

115 Steeve St-Laurent, ingénieur au ministère de l'Environnement, Sainte-Anne-des-Monts.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

115 Denis Laflamme, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE BOUCHARD:

120 Pierre Bouchard, je suis ingénieur de formation, je suis analyste au ministère de l'Environnement, la Direction régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à Sainte-Anne-des-Monts.

PAR M. ANDRÉ BEAULIEU:

125 André Beaulieu, je suis responsable du service des communications, à la Direction régionale du ministère de l'Environnement, Sainte-Anne-des-Monts.

PAR M. MARTIN DORAIS:

130 Martin Dorais, biologiste, au ministère de l'Environnement et Faune.

PAR M. FRANCIS BOUCHARD:

Francis Bouchard, biologiste, Faune et Parcs.

135 **PAR Mme LINDA PICARD:**

Linda Picard, analyste au service de l'environnement, Direction régionale Gaspésie.

140 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

Donald Roussy, chef du service de l'environnement, Direction régionale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à Sainte-Anne-des-Monts.

145 **PAR M. GUILDO LAVOIE:**

Guido Lavoie, directeur régional par intérim pour la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

150 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, Québec.

PAR M. PHILIPPE GENTES:

155 Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, bureau de Québec.

PAR M. JEAN-PIERRE SIROIS:

160 Jean-Pierre Sirois, du MAPAQ; je suis agent de développement, je travaille à la Direction régionale de la Gaspésie.

PAR M. GHISLAIN MASSON:

165 Ghislain Masson, directeur régional, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, secteur agricole.

PAR M. GILLES LAPOINTE:

170 Gilles Lapointe, technicien aquicole, Direction régionale de la Gaspésie, ministère de l'Agriculture.

175 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

Marie Chagnon, je suis à la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux à Gaspé.

PAR M. SERGE LACHANCE:

180

Serge Lachance, géologue résident pour le secteur mines, à Sainte-Anne-des-Monts.

PAR M. MARC LAUZON:

185

Moi, c'est Marc Lauzon, responsable de la gestion des terres publiques en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ministère des Ressources naturelles.

PAR M. MARIO LECLERC:

190

Mario Leclerc, chef de l'unité de gestion Gaspésie, au ministère des Ressources naturelles, secteur forêt, maintenant Forêt Québec.

PAR M. PIERRE-MARTIN MAROTTE:

195

Pierre-Martin Marotte, Direction de l'environnement forestier, ministère des Ressources naturelles, à Québec. Biologiste.

PAR M. PAUL MEUNIER:

200

Paul Meunier, Direction des orientations et de la concertation, ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

205

Je signale aussi la présence de madame Florence Béliveau; vous voyez qu'elle travaille fort pendant qu'on parle, et ce qui veut dire que tous nos échanges dans l'audience sont transcrits et donc, toutes les transcriptions des séances antérieures sont accessibles soit sur version papier, soit sur le site Internet. Alors tout ce qui est dit est retenu et tranquillement, nous construisons la connaissance.

210

Au soutien logistique, monsieur Daniel Buisson et monsieur Martin Lajoie, qui sont tous deux (2) du ministère des Relations aux citoyens et à l'Immigration.

215

À l'arrière, à l'accueil ainsi que comme agent d'information, monsieur Serge Labrecque.

Et deux (2) professionnels analystes du Bureau, les deux (2) personnes que vous voyez ici à côté de la table de la présidence, alors monsieur Pierre Dugas et madame Annie Roy.

220 Toutes ces présentations étant faites, monsieur Latulippe, je vous demande de faire la
présentation du ministère de l'Environnement. J'imagine qu'il va y avoir des lumières qui vont
s'éteindre pour permettre à vos couleurs de se faire valoir.

Allez-y!

225

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

230 Merci monsieur le Président. Comme vous le savez, le territoire du Québec est doté d'eau en quantité et en qualité importantes.

235 Des événements survenus récemment, tels que les inondations au Saguenay en juillet 96, des projets de captage d'eaux souterraines à des fins d'embouteillage, des projets de privatisation des infrastructures municipales et certains projets d'exportation d'eau en grande quantité ont incité le gouvernement du Québec à s'interroger sur les modes de gestion de cette ressource.

240 À cet effet, l'État a entrepris des démarches devant conduire à l'adoption d'une politique de l'eau. Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième étape de cette politique, la première étape ayant été la tenue d'un Symposium sur la gestion de l'eau au Québec en décembre 97.

245 Au préalable, le gouvernement avait publié un document de référence présentant des informations importantes sur l'eau au Québec, son état, sa gestion, son encadrement légal. Les objectifs de ce Symposium étaient d'actualiser l'état de nos connaissances dans le domaine de l'eau et de faire le point sur diverses problématiques.

250 Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ce Symposium, mais disons qu'en résumé, il nous a amenés à nous questionner sur ce que nous voulons faire collectivement de cette ressource, comment voulons-nous la gérer, à quelles fins, si nous voulons léguer aux générations futures un environnement de qualité.

255 Le Symposium nous a donné l'occasion d'établir une base commune à partir de laquelle nous pourrions cheminer vers cette future politique de l'eau, avec l'ensemble de la population lors de cette vaste consultation publique.

260 Le ministre de l'Environnement a tenu à ce que cette consultation, et donc cette deuxième étape de la démarche d'une politique de l'eau, se fasse sur la base d'un document gouvernemental. Sans être complet et exhaustif, le texte soumis à la consultation vise à fournir une base d'informations à ceux et à celles qui veulent poursuivre une réflexion sur la gestion de l'eau au Québec. Il laisse donc beaucoup de place aux échanges et aux discussions.

265 Ce document contient des thèmes de questionnements, mais ne contient pas de proposition à la différence du document sur les matières résiduelles par lequel le gouvernement établissait des orientations qu'il entendait vérifier auprès de la population.

 Par ailleurs, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà mené certaines consultations et a été l'instigateur de plusieurs actions liées à l'eau et à sa gestion. Pour ne

270 nommer que celles-ci, mentionnons la Politique de protection des eaux souterraines ainsi que l'avant-projet de loi sur la sécurité des barrages.

275 Mentionnons également que la stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement. Ce sont certains principes qui ont été à la base de la présente démarche.

280 Le document de consultation propose à la population certains thèmes et questionnements qui devront faire partie des discussions lors de la consultation publique. Ces thèmes sont les eaux souterraines, les eaux de surface, les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau et enfin l'eau: un enjeu stratégique mondial.

285 Nous parlerons maintenant d'eau souterraine! Sachons qu'au Québec, l'eau souterraine constitue une ressource renouvelable en raison des précipitations qui l'alimentent. Elle n'est pas statique, elle circule sur l'ensemble du territoire et ses zones de résurgence permettent le maintien, particulièrement en période d'étiage, du régime hydrique des eaux de surface et des écosystèmes qui en dépendent.

290 Ainsi, l'eau souterraine est accessible en quantité et à des coûts acceptables sur la majeure partie du territoire. Pour les régions habitées, les réserves renouvelables disponibles sont évaluées à environ deux cents (200) kilomètres cubes.

295 Au niveau du statut juridique, je vous rappelle, monsieur le Président, en vertu du Code civil, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Tout propriétaire d'un fonds peut utiliser les eaux souterraines et en disposer comme bon lui semble, sous réserve des limites posées par la loi et le droit commun.

300 Enfin, soulignons que l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement la plus accessible économiquement, en raison de son abondance, sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation. Il s'agit donc d'une ressource qui joue un rôle clé dans la croissance démographique et économique des régions du Québec.

305 Toujours au niveau des eaux souterraines, il est important de préciser que la protection de la qualité de l'eau souterraine n'est pas notre seule préoccupation. En effet, la gestion des quantités d'eau extraites peut également s'avérer problématique. L'implantation d'un ouvrage de captage génère, dans sa périphérie, des rabattements de la nappe phréatique, c'est-à-dire des abaissements des niveaux d'eau qui s'amenuisent graduellement au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'ouvrage. Ces rabattements peuvent nuire à l'exploitation d'un autre ouvrage de captage situé à proximité. De même, certains conflits locaux entre usagers de la ressource commencent à poindre.

310 Dans certaines régions, les citoyens s'inquiètent de l'importance des prélèvements exercés au regard des besoins futurs en eau des citoyens et pour les activités agricoles. Le

développement de divers secteurs d'activités et une occupation accrue du territoire augmentent les besoins en eau.

315

Maintenant, quelle connaissance avons-nous des eaux souterraines. Eh bien, soulignons que la gestion régionale des eaux souterraines sur la base de la formation géologique, aquifère, apparaît difficile présentement, vu que les données hydrogéologiques ponctuelles disponibles sont rarement suffisantes à cette échelle. Il existe peu de documents d'interprétation de l'ensemble des données sur une base locale ou régionale; donc absence de cartes hydrogéologiques par exemple. Soulignons notamment que le fardeau de l'acquisition de la connaissance hydrogéologique est reporté essentiellement sur le dos des promoteurs assujettis à un processus d'autorisation gouvernementale qui comporte, entre autres exigences, le dépôt d'une étude hydrogéologique. Il s'agit donc d'une approche cas par cas.

320

325

Regardons maintenant du côté des eaux de surface! Au Québec, l'eau est abondante, les eaux douces renouvelables constituent le tiers des ressources en eau de l'ensemble du Canada et à peu près trois pour cent (3%) de l'ensemble des ressources de la planète.

330

Considérant sa faible population, le Québec jouit de ressources qui, per capita, sont parmi les plus importantes du monde et qui correspondent à huit (8) fois la moyenne mondiale. L'eau est donc omniprésente sur le territoire québécois qui compte quatre mille cinq cents (4500) rivières et un demi-million (1/2 M) de lacs.

335

Qu'en est-il de l'aspect juridique! Eh bien, comme le stipule le document de consultation, le Code civil confère à l'eau de surface un statut de bien commun. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir. Toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des droits d'usage.

340

L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adopté des mesures nécessaires au fonctionnement de la société. C'est ainsi qu'en plus du Code civil, des lois et des règlements régissent les multiples usages de l'eau.

345

Ces lois et règlements de compétence, tantôt provinciale, municipale ou fédérale, sont administrés par de nombreux acteurs publics, ministères fédéraux et provinciaux, municipalités, MRC et communautés urbaines.

350

Le concept de développement durable nous amène maintenant à considérer les aspects économiques reliés à l'eau. Ainsi l'eau constitue un enjeu socio-économique. Les quelques exemples suivants des usages de l'eau au Québec permettent d'en apprécier toute l'importance.

355

La production hydroélectrique, au 1^{er} janvier 97, représente plus de quatre-vingt-seize pour cent (96%) de la production totale de l'électricité au Québec.

Les industries de pâtes et papiers et des produits connexes sont de grandes utilisatrices d'eau. Elles emploient quelque trente-quatre mille (34 000) personnes et ont réalisé, en 96, des livraisons de plus de dix virgule six milliards (10,6 MM\$).

360

L'industrie minière est également une grande utilisatrice d'eau. Elle est responsable de dix-huit mille (18 000) emplois et a généré, en 97, des livraisons de plus de trois virgule cinq milliards (3,5 MM\$).

365

L'industrie bio-alimentaire, les voies de navigation, les ports de Montréal, de Québec, l'industrie de l'environnement, l'industrie nautique, la pêche sportive, pour ne nommer que ceux-ci, sont d'autres enjeux socio-économiques de grande importance relativement à l'eau.

370

Au niveau de l'impact des prélèvements, il importe de souligner que le gouvernement autorise le prélèvement des eaux de surface en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Considérant l'importance du volume des eaux de surface renouvelables, l'impact actuel des prélèvements est très faible ou négligeable, les conflits d'usage peu fréquents.

Toutefois, les faibles débits de certains cours d'eau en période d'étiage peuvent être accentués par des prélèvements.

375

Soulignons également qu'aucun projet d'exportation d'eau en vrac ou de détournement de cours d'eau chez nos voisins américains n'a encore fait l'objet d'une demande d'autorisation gouvernementale. Nous y reviendrons en abordant la question des enjeux mondiaux.

380

Voyons plutôt maintenant la qualité de l'eau! Alors une étude de l'état du Saint-Laurent dans les années soixante-dix menait à une première prise de conscience de la mauvaise qualité des eaux de surface et entraînait, en 78, le lancement du programme d'assainissement des eaux du Québec.

385

Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal et industriel se sont multipliés et la réglementation s'est considérablement resserrée. En vingt (20) ans, des améliorations notables de la qualité de l'eau ont été observées.

390

Au niveau des réseaux municipaux et de l'industrie, la charge particulaire et organique globale provenant des réseaux municipaux a diminué significativement. De plus, de nombreux établissements industriels en réseau voient maintenant leurs effluents traités par des stations d'épuration.

395

Signalons également les efforts importants faits pour assainir les eaux industrielles hors réseau, c'est-à-dire celles rejetées directement dans les cours d'eau. Par exemple, l'industrie des pâtes et papiers a investi des millions de dollars pour assainir ses eaux usées.

400

Donc globalement, on constate maintenant que l'eau au Québec est de qualité relativement bonne par rapport à la situation observée dans la plupart des pays industrialisés. Toutefois, avec le temps, d'autres problématiques environnementales ont pris de l'acuité, notamment la pollution d'origine diffuse et la pollution toxique.

405 Ainsi, des substances toxiques, des pesticides et des teneurs élevées en éléments nutritifs sont encore mesurés dans certaines rivières. Un indice de la qualité de l'eau développé à partir d'une fourchette de valeurs observées au Québec révèle que dans les têtes de bassins et dans les régions périphériques, la qualité de l'eau est généralement bonne. C'est dans le sud-ouest du Québec, et plus particulièrement dans les bassins agricoles des Basses-Terres du Saint-Laurent, que la qualité de l'eau est la moins bonne, principalement à cause de la pollution diffuse résultant de l'utilisation d'engrais, de pesticides ou de rejets d'animaux.

410 Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvement, sont nombreux et diversifiés. On peut mentionner la baignade, la navigation, la pêche, la chasse, la villégiature, et d'autres encore. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs. Par exemple la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé publique.

415 Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse. Dans de très nombreux pays, on retient, pour effectuer cette intégration, l'échelle du bassin versant comme référence géographique et la concertation des usagers et des gestionnaires comme outil de planification et d'action.

420 L'organisation de cette gestion varie d'un pays à l'autre et reflète, pour l'essentiel, la nécessité d'agir sur l'état de la ressource ou sur la culture organisationnelle de ces sociétés ou sur les deux (2).

425 À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico en mars 96 son adhésion à la charte du Réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer au principe de gestion des eaux par bassin versant, telle qu'elle se pratique dans plusieurs pays.

430 Plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet pilote sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. À cet effet, un comité composé de vingt-trois (23) représentants du bassin de la rivière Chaudière, dans la région de Québec, a été constitué pour concevoir un premier schéma directeur de l'eau et proposer une stratégie de mise en oeuvre.

435 Le COBARIC, le Comité de bassin de la rivière Chaudière, déposera son rapport à la fin de 99.

440 Nous traiterons maintenant brièvement des activités de connaissances! Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt (20) ans, grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement.

Ainsi, soulignons qu'un réseau de base constitué de trois cent cinquante (350) stations réparties dans quarante (40) bassins les plus importants du sud du Québec est échantillonné

445 régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau tant sur le plan spatial que temporel.

Cette connaissance de niveau général est axée sur les paramètres classiques comme la demande biologique en oxygène, les matières en suspension, les nitrates, le phosphore, les coliformes et certains toxiques.

Quant à l'aspect quantitatif, mentionnons l'existence du réseau de mesures hydrologiques, le réseau actuel compte près de deux cent cinquante (250) stations de mesures de niveaux d'eau ou de débits, réparties sur deux cents (200) lacs et cours d'eau. La responsabilité du réseau est partagée entre divers organismes comme les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les sociétés d'état et certaines compagnies privées.

Voyons maintenant l'aspect municipal! Les infrastructures liées aux services d'eau sont habituellement divisées en catégories d'ouvrages se rapportant aux étapes de production et de distribution des services.

Soulignons qu'au niveau des travaux d'aqueduc, donc de l'eau potable, peu de municipalités disposent d'un inventaire complet et d'un diagnostic fiable sur leur réseau. Ce manque de renseignements rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissements pour la réfection des réseaux.

Au niveau des eaux usées, près du tiers des municipalités, essentiellement de petites agglomérations, ne sont pas équipées d'un système collectif d'eaux usées. Pour certaines municipalités, des installations individuelles pour l'évacuation et le traitement des eaux usées peut s'avérer une solution plus économique.

Au niveau de la gestion des services d'eau, soulignons que jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, des équipements d'alimentation en eau potable étaient la propriété presque exclusive de particuliers ou d'entreprises privées. Aujourd'hui, la gestion des services d'eau relève, dans la plupart des cas, des municipalités qui possèdent la quasi-totalité des infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées.

Dans la perspective de renforcer la qualité des services et de limiter les coûts de production, les municipalités ont le défi d'améliorer l'efficacité de leur gestion. Pour ce faire, elles devront viser une meilleure connaissance de certains aspects concernant les services d'eau, comme le profil de consommation, le prix de revient de l'eau ou encore l'état actuel et prévisible des infrastructures.

Maintenant au-delà de l'aspect de la gestion municipale, il y a l'eau comme enjeu stratégique mondial! Ainsi, soixante pour cent (60%) des ressources en eau douce se retrouvent dans neuf (9) pays seulement, à savoir: le Brésil, la Russie, la Chine, le Canada, l'Indonésie, les États-Unis, l'Inde, la Colombie et enfin la République démocratique du Congo, l'ex Zaïre.

490 La gestion de la ressource eau est, pour la communauté internationale, le sujet d'une
préoccupation constante, particulièrement depuis 78, année qui a marqué le début de la
décennie de l'eau potable et de l'assainissement.

495 En 92 à Dublin, la Conférence sur l'eau et l'environnement établissait les principes de
l'action internationale à l'égard de l'eau. Cette conférence a été suivie dans la même année du
Sommet de la terre de Rio.

500 Et enfin, en 97, la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
faisait de l'eau un thème majeur pour les cinq (5) prochaines années, reconnaissant qu'à moins
d'une action rapide pour les modes de consommation de l'eau, la rareté de cette ressource
deviendrait un frein pour le développement et la source de conflits nouveaux.

L'eau est devenue un enjeu stratégique, conséquemment un enjeu de politique nationale
et internationale.

505 Où se situe le Québec par rapport à cet enjeu mondial! Bien, avec ses trois pour cent
(3%), le Québec a l'avantage de posséder une part relativement importante de la réserve
mondiale en eau douce. Cette situation lui confère des responsabilités au plan international,
notamment de protéger la ressource et de participer à apporter des solutions au problème de
développement de santé et d'environnement que cause, dans de nombreux pays, une eau de
510 plus en plus rare et d'une qualité de moins en moins bonne.

515 Par ailleurs, le développement hydroélectrique a permis notamment l'acquisition de
savoir-faire en matière d'évaluation environnementale, que ce soit ce savoir-faire, son expertise
en matière de production et de gestion des infrastructures de l'eau et de son assainissement, ou
de ses compétences en matière de formation et de recherche, le Québec dispose d'atouts
considérables. La nature de son expérience en fait non seulement un partenaire commercial
recherché mais aussi un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux sur
l'eau.

520 L'eau est commercialisée! En effet, au Québec, l'eau embouteillée et l'eau vendue au
volume sont désignées commerciales. L'industrie embouteille trois (3) catégories d'eau: l'eau
de source, quatre-vingt-treize pour cent (93%) de la production, l'eau minérale trois pour cent
(3%) et enfin, l'eau traitée quatre pour cent (4%) de la production.

525 Il est à noter que les prélèvements d'eau à des fins commerciales correspondent à zéro
virgule huit pour cent (0,8%) de l'eau captée au Québec, soit une quantité inférieure à la
consommation de quelque neuf cents (900) foyers.

530 L'industrie québécoise représente environ le tiers de l'industrie canadienne, soit une
vingtaine d'entreprises qui procurent de l'emploi à plus de huit cents (800) personnes et dont le
chiffre d'affaires, en 94, était évalué à cent vingt millions de dollars (120 M\$).

535

Soulignons que des quatre (4) grands de l'industrie, deux (2) sont de propriété européenne, Eau de source Labrador qui appartient à Danone et Groupe Perrier du Canada qui est dirigé par Nestlé.

540

On peut constater que l'intérêt des firmes étrangères pour la ressource eau du Québec et l'accès aux marchés nord-américains se confirment par cette présence et soulignent un problème potentiel de prise de contrôle des petites entreprises et du marché québécois par des intérêts étrangers.

545

Je vous soulignais antérieurement, monsieur le Président, qu'il n'y avait aucun projet d'exportation d'eau en vrac, cela s'explique notamment du fait qu'aucun marché spécifique n'a encore été dûment identifié pour la vente d'eau en vrac. Il s'agit d'un marché encore au stade exploratoire.

550

En effet, la production d'eau douce par la construction d'usines de désalinisation constitue une option d'approvisionnement de deux (2) à trois (3) fois moins chère que celle du transport ou du transbordement par bateau. Le différentiel s'établit à dollar cinquante-deux dollars (1,50 \$-2 \$) le mètre cube pour l'enlèvement du sel à quatre dollars-quatre dollars cinquante (4 \$-4,50 \$) du mètre cube pour le transport par bateau.

555

Les exportations par mer sont donc difficilement envisageables pour satisfaire les besoins en eau que l'on peut qualifier de structurelle.

560

J'en arrive maintenant à ma conclusion! Au cours des vingt (20) dernières années, les Québécois et Québécoises ont consenti des efforts remarquables, notamment en termes d'assainissement d'eau, pour reprendre en main leurs plans d'eau.

565

Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand, puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle.

La consultation sur la gestion de l'eau doit permettre de dégager une vision de la ressource eau dans notre société et d'en réaliser l'importance. Il faudra également préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en quantité et en qualité suffisantes.

570

C'est pourquoi le gouvernement du Québec souhaite que la population s'exprime largement sur les enjeux et les objectifs que nous devons nous donner collectivement pour que l'eau au Québec puisse continuer d'assurer le bien-être des générations futures. Il se dessine de plus en plus que l'eau pourrait devenir un enjeu stratégique mondial au cours du prochain millénaire, le moment est bien choisi pour le Québec de se doter prochainement d'une première politique de l'eau à l'instar de nombreux pays.

575

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Latulippe.

580

Alors maintenant, le ministère de l'Environnement, avec la collaboration d'autres ministères, a établi ce qu'on appelle un portrait régional de l'eau. D'une région à l'autre, la structure du document est la même, mais évidemment les données varient d'une région à l'autre.

585

Alors j'invite donc le directeur régional, monsieur Guildo Lavoie, à nous présenter ce portrait régional de l'eau dont vous trouverez l'essentiel dans le document ici.

Monsieur Lavoie!

590

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Merci, monsieur le Président.

595

D'abord, monsieur le Président, je tiendrais à vous mentionner que les acétates que vous verrez sont tirés du "Portrait régional" et s'avèrent une synthèse de ce portrait, bien entendu. Alors je ne ferai pas une lecture de tout le portrait; par contre, la présentation est fidèle et correspond à la table des matières que vous allez voir. Merci.

600

Alors le portrait régional de l'eau en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine! La présentation est la suivante: d'abord, nous ferons un portrait socio-économique de la région, le portrait quantitatif de l'eau de surface ainsi que le portrait qualitatif de cette eau; le portrait de l'eau souterraine sera également évoqué; municipal, industriel et agricole; et enfin, le portrait faunique et récréotouristique sera évidemment mentionné, ainsi que des initiatives locales et une légère conclusion.

605

Toujours au niveau du portrait socio-économique de la région, ici sur cet acétate, ce qu'il est peut-être important de souligner, c'est que la population totale de la région est de cent cinq mille cent soixante-quatorze (105 174) personnes, et ce en 1997.

610

La population de la Gaspésie, elle est à soixante-dix pour cent (70%) rurale et majoritairement située dans les localités côtières, à l'exception bien entendu de Murdochville, seule agglomération d'importance située dans l'arrière-pays.

615

L'économie est basée sur les services, le tourisme, ainsi que l'exploitation et la transformation des ressources naturelles.

620

L'acétate suivant nous fait voir la répartition de la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. J'en oublie ici les chiffres, je veux juste vous souligner que ces données de population sont celles de 1997.

Notons également que la forme de la péninsule gaspésienne, selon le sens d'une horloge, la région démarre de Capucins et fait le tour pour aller se terminer dans les hauts plateaux de Matapédia, à proximité de la rivière Ristigouche.

625 Le portrait quantitatif de l'eau de surface! Alors comme la région, le tableau, ce qu'il nous indique ici, c'est une énumération de rivières, la région compte beaucoup de rivières importantes en Gaspésie, et c'est là une de ses caractéristiques et possiblement ce qui en fait la notoriété.

630 Notons également que la rivière Ristigouche est limitrophe avec le Nouveau-Brunswick et la presque totalité de son bassin versant est situé dans cette province.

Pour ce qui est des rivières Matapédia, Cascapédia et Nouvelle, une partie de leur bassin versant est situé sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

635 Notons également que sur ce tableau n'apparaît pas la rivière Malbaie, ainsi que les trois (3) rivières Pabok, à proximité de Chandler, puisque ces rivières n'ont pas de station de mesure.

640 Tantôt, je vous soulignais que la région était de notoriété au niveau des rivières, malheureusement c'est un petit peu à l'inverse en ce qui concerne les plans d'eau. Ici, vous avez, sur cet acétate, la vocation et l'utilisation des principaux lacs de la région. Alors ces derniers ont une vocation surtout de pêche et de villégiature.

645 Alors comme je vous disais, les principales concentrations également de plans d'eau se retrouvent dans l'arrière-pays de Chandler et de Cloridorme. La majorité des autres lacs de la région ont une superficie de moins de deux (0,2) kilomètre carré ou, si vous aimez mieux, de moins de vingt (20) hectares.

650 Quant aux barrages, toujours sur le portrait quantitatif de l'eau de surface, la région dispose d'infrastructures, à savoir des barrages, et sur ce tableau on fait ressortir l'utilisation. La région compte donc soixante-cinq (65) barrages tels que répertoriés lors de l'inventaire terrain réalisé par le MEF à l'été 1998. Soixante-seize point neuf pour cent (76,9%) sont utilisés à des fins de prise d'eau ou de villégiature.

La région aussi dispose de trois (3) barrages de plus de dix (10) mètres.

655 Le portrait qualitatif de l'eau de surface! La carte que vous voyez ici, sur cet acétate, sur la qualité de l'eau, illustre la qualité de l'eau mesurée de 1995 à 1997, dans les stations d'échantillonnages présentes dans la région, soit dans les rivières Nouvelle, Bonaventure et York.

660 La qualité de l'eau de ces rivières échantillonnées est bonne, et cette évaluation est faite à partir d'indices bactériologiques et physico-chimiques de l'eau intégrant neuf (9) indicateurs.

D'ailleurs, monsieur le Président, nous venons de diffuser, aujourd'hui même ou hier, un nouveau document confirmant la qualité des eaux préalablement mentionnées, et les rivières

665 Sainte-Anne et Cascapédia s'ajoutent également à celles-ci. À ce titre, le document vous sera déposé.

Néanmoins, par rapport à la qualité des eaux, il y a quand même certaines attentions qu'il faut porter. Cette attention porte principalement dans la baie des Chaleurs, la rivière York et
670 toute la question de l'acidification des lacs.

Sur la rivière York, on parle ici également de la zone amont de cette rivière et de la zone aval.

675 Alors la baie des Chaleurs, ce plan d'eau constitue le point de rejet des eaux usées de plusieurs industries et municipalités. Cependant, la mise en oeuvre de programmes d'assainissement des eaux, tant au niveau municipal qu'industriel, a permis de construire des installations pour traiter les eaux usées avant leur rejet.

680 Également, un suivi environnemental continu des rejets traités est effectué et permet de s'assurer du respect des normes et exigences.

Quant à la rivière York en amont, comme tout le monde le sait, la compagnie Noranda inc., Division Mines de Gaspé, exploite une mine; alors c'est une industrie importante et située à
685 la tête du bassin d'une rivière qu'est la rivière York. Il y a également la présence de concentrateurs de minerai d'une fonderie de cuivre et d'un parc à résidus miniers.

Les travaux récents sur les parcs à résidus miniers ont été réalisés afin de sécuriser leur confinement. L'effluent final du site respecte les exigences de rejets, et à ce titre, la compagnie
690 nous transmet mensuellement un rapport à cet effet.

Somme toute, nous pouvons dire que la condition environnementale de la rivière York, elle est jugée de bonne condition.

695 Quant à l'embouchure maintenant de la rivière York, malgré que les eaux usées de la ville de Gaspé sont acheminées à la station d'épuration municipale depuis février 99, les débordements d'eau brute, non traitée, par temps de pluie, du réseau d'égout municipal, demeurent problématiques pour les projets aquicoles dans la baie de Gaspé.

700 Quant à l'acidification des lacs, la réponse, elle est très simple, il n'y a pas de problème d'acidification en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Maintenant, le portrait de l'eau souterraine! Alors l'eau souterraine est généralement qualifiée de bonne. Quant aux usages, elle alimente quarante-quatre pour cent (44%) de la
705 population gaspésienne et cent pour cent (100%) de celle des Îles-de-la-Madeleine, pour un total d'environ cinquante-trois mille (53 000) personnes.

710 Aucun puits de captage d'eau de source n'est inventorié à des fins commerciales. Néanmoins, dans la région, il y a deux (2) embouteilleurs qui puisent leurs eaux à partir d'un réseau d'aqueduc, il s'agit de Nava-Eau, ici même à Gaspé, et de Distribution Descoste inc., aux Îles-de-la-Madeleine.

715 Toujours au niveau de la qualité des eaux souterraines, il y a quand même une gestion particulière aux Îles-de-la-Madeleine, compte tenu que c'est une source irremplaçable. Actuellement, il n'y a aucun conflit d'usage qui nous a été rapporté, et enfin la sensibilisation continue est à faire pour contrôler les activités à l'intérieur des aires d'alimentation des ouvrages de captage d'eaux souterraines.

720 Il y a eu quand même des contaminations particulières. En autres, le fluorure à Maria. Dans un secteur précis de la municipalité de Maria, la concentration de fluorure dans les eaux souterraines est très élevée.

725 Quant aux produits pétroliers, bien entendu, certaines activités commerciales et industrielles ont affecté la qualité de l'eau souterraine sur le territoire de la région. Les principaux cas de contamination rencontrés sont associés à l'entreposage de produits pétroliers.

730 Quant à l'aspect bactériologique, dans certaines municipalités, des puits individuels ont été affectés par la contamination bactériologique, laquelle pourrait être causée par l'aménagement déficient des puits ou des installations septiques. Pensons notamment au secteur d'Haldimand, ici même à Gaspé.

735 Le portrait municipal! Alors ce graphique nous présente l'origine de l'eau de consommation en fonction de la population. Pour l'ensemble de la région, cinquante-deux pour cent (52%) de la population est alimentée en eau potable à partir de l'eau souterraine, et quarante-sept point neuf pour cent (47,9%) à partir de l'eau de surface.

740 Bien entendu, il est facile de remarquer qu'aux Îles-de-la-Madeleine, c'est cent pour cent (100%) de la population qui est alimentée en eau potable à partir de l'eau souterraine.

745 Ici, cet autre graphique d'alimentation en eau potable nous montre que soixante-dix-huit pour cent (78%) de la population de la région s'alimente en eau potable à partir d'un réseau d'aqueduc municipal, alors que vingt et un point trois pour cent (21,3%) de celle-ci s'alimente à partir d'un puits individuel.

750 Quant à la gestion des eaux usées par réseau, par MRC, le tableau ici fait ressortir que la région compte trente-six (36) municipalités sur cinquante-neuf (59) qui possèdent un réseau d'égout domestique, ce qui fait en sorte que soixante-cinq pour cent (65%) de la population totale de la région est raccordée à un réseau d'égout, soit soixante-six mille six cent quarante-quatre (66 644) personnes en date du 31 décembre 98. Au 31 décembre 99, quatre-vingt-six pour cent (86%) de la population raccordée verra son eau usée traitée, ce qui inclut évidemment les

stations d'épuration en construction et en fonction à cette date. Pensons notamment au projet de Sainte-Anne-des-Monts.

755 L'ensemble de ces constructions sont réalisées grâce au programmes PAEQ et PADEM, où cent cinquante-cinq millions (155 M\$) furent injectés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

760 Il y a quand même certaines problématiques spécifiques. Aux Îles-de-la-Madeleine, l'approvisionnement en eau potable est fait uniquement, comme on l'avait déjà mentionné, à partir de l'eau souterraine. Alors il y a vraiment une dépendance envers la ressource, il faut une grande prudence à être exercée dans l'exploitation.

765 Quelques problèmes de contamination bactériologique de puits individuels ont aussi été relevés. Les causes possibles, c'est l'aménagement déficient de puits, l'installation septique déficiente ou d'autres sources de contaminants.

770 En Gaspésie, une seule rivière, soit la rivière Nouvelle, a été cartographiée dans le cadre de la convention Canada-Québec; néanmoins, les MRC doivent réglementer, cartographier les zones inondables connues sur leur territoire et peuvent bénéficier d'un programme de détermination des cotes d'inondation offert par le gouvernement du Québec.

Il y a aussi beaucoup de cours d'eau dont certains ont un régime hydraulique très variable, pensons notamment aux crues. C'est le cas pour les rivières Nouvelle, la Petite Fourche, la Grande Vallée et la rivière au Renard.

775 Il y a également certains cours d'eau qui sont susceptibles de provoquer des inondations ou de subir des accumulations de glace; pensons notamment à la rivière Matapédia et Ristigouche, qui sont connues là-dessus, ainsi que la rivière Nouvelle et Dartmouth.

780 Quant à l'érosion des berges, c'est un phénomène présent en région car celles-ci sont continuellement sollicitées par les plans d'eau entourant le territoire. Plusieurs milieux humides se retrouvent dans la région, particulièrement les barachois. Et plusieurs barachois doivent être conservés ou restaurés, parce qu'ils abritent une faune et une flore diversifiées. Certains contiennent des espèces floristiques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, pensons notamment, ici en région, à l'aster du Saint-Laurent, qui est une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

790 Le portrait industriel! Alors ici, nous avons un tableau qui fait ressortir le nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs et leur taux de sédiments en 1995. Qu'est-ce que ce tableau fait ressortir, c'est qu'il y avait en 95, dans la région, quarante-neuf (49) établissements dont le rejet d'eaux usées était susceptible de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité.

Les principales industries agro-alimentaires, soit quarante-trois (43) de la région, sont les usines de transformation de produits marins. Les quarante-neuf (49) établissements inventoriés,

795 trente-neuf pour cent (39%) de ceux-ci, soit dix-neuf (19), avaient terminé leurs travaux d'assainissement ou étaient en train de le réaliser.

Néanmoins, même s'il n'y a pas eu de nouvel inventaire effectué depuis 95, nous savons que le taux d'assainissement a augmenté dans le secteur agro-alimentaire, comme vous le voyez sur ce tableau.

800 Le dernier tableau en regard à la répartition selon le lieu de rejet fait ressortir que la majorité des établissements de la région, soit vingt-neuf (29) sur quarante-neuf (49), ont leur point de rejet des eaux usées dans les eaux de surface.

805 Il y a aussi d'autres attentions particulières au niveau du portrait industriel, pensons notamment au complexe minier de Murdochville, parce que le régime d'écoulement des eaux de surface, au niveau du bassin versant, a été modifié par l'exploitation du complexe minier. Cependant, une restauration du site est entreprise conformément à la Loi sur les mines.

810 De même, l'effluent final du site est rejeté dans un tributaire de la rivière York et les exigences de rejets sont respectées.

815 Quant au parc à résidus miniers à proximité du Parc de la Gaspésie, sa restauration a été réalisée au cours de la dernière décennie par la mise en place d'ouvrages de renforcement.

Pour les Îles-de-la-Madeleine, alors il n'y a aucun effluent liquide puisque le traitement du minerai de sel est effectué à sec.

820 Quant au transport maritime et à l'industrie portuaire, tout le monde sait que la région est entourée d'eau et ce type d'activités présente une source potentielle de contamination lors de transbordement, d'entreposage de matières dangereuses, de rejets des eaux de lavage, de ballastage des cales de la mer et enfin lors de naufrages. Pensons notamment à l'Irving Wale.

825 Au niveau du transport terrestre, il y a également aussi des attentions à apporter, parce que plusieurs routes ou tronçons de routes, ainsi que la voie ferroviaire longent ou traversent des cours d'eau importants. Il y a donc des risques de déversement lors de transport de matières dangereuses.

830 Le portrait agricole! Alors la région compte seulement un pour cent (1%) des établissements de production animale du Québec. L'agriculture, elle est qualifiée de type extensif, et elle est orientée vers la production bovine, laitière et ovine. Quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) de l'épandage du fumier est sous forme solide.

835 Aussi, n'oublions pas que dans tout le portrait agricole en général, s'insèrent aussi les activités de nature piscicole. Alors à ce titre-là, l'exploitation des piscicultures nécessite de grandes quantités d'eau, les effluents finals sont caractérisés par des charges journalières importantes de phosphore. Et enfin, le ministère de l'Environnement réfléchit actuellement sur la

840 détermination d'objectifs environnementaux de rejets pour les paramètres comme le phosphore pour chaque nouvel établissement piscicole ou agrandissement d'établissements existants.

Somme toute, le bilan agro-environnemental est relativement positif.

845 Quant à l'autre acétate, notons tout simplement que les deux tiers (2/3) des fermes proviennent des MRC Avignon et Bonaventure.

850 Maintenant, nous sommes rendus au portrait faunique et récréotouristique. Ici, nous avons des données sur nos quatre (4) salmonidées; alors la principale ressource, bien entendu, c'est le saumon, la région comporte dix-huit (18) rivières dont dix-sept (17) sont exploitées. Sur une moyenne de cinq (5) ans, nous avons réalisé annuellement vingt et un mille (21 000) jours-pêche, pour environ quatre mille sept cents (4700) captures de saumons. Alors les retombées économiques de la pêche au saumon sont de plus de cinq millions (5 M\$) par année.

855 Quant aux autres espèces, l'omble de fontaine ou, si vous aimez mieux, truite mouchetée, le potentiel théorique en jours-pêche est de cinquante-sept mille deux cent cinquante-quatre (57 254) jours; l'omble chevalier ou truite rouge du Québec, ce potentiel est à deux mille cent quarante-deux (2142) jours; et quant au touladi, le potentiel est fort limité, il se situe seulement à cent cinquante (150) jours, et comme tout le monde le sait, c'est le lac Sainte-Anne de la Réserve des Chic-Chocs qui renferme la ressource touladi.

860 Toujours au niveau de la pêche sportive, il se pratique en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine une pêche à l'éperlan sur la glace; c'est une activité en expansion et l'estimation pour 1998 est de trente-cinq mille (35 000) jours-pêche. Cette pêche se pratique tout autour de la péninsule gaspésienne.

865 Au niveau des pêcheries commerciales, l'éperlan, sur la péninsule gaspésienne, la majeure partie de cette activité est surtout réalisée dans la partie amont de la baie des Chaleurs, soit la région de Miguasha et ces environs-là.

870 J'aimerais, monsieur le Président, vous faire ressortir un erratum à la page 23, qui a été apporté. On aurait dû lire, dans le document que vous avez, cent soixante-sept (167) tonnes métriques de captures d'éperlans dans la péninsule gaspésienne au lieu de cent soixante-quatre (164). Aux Îles-de-la-Madeleine, treize (13) tonnes métriques ont été déclarées en 1997.

875 Toujours au niveau du portrait faunique, une de nos préoccupations sont les impacts de l'exploitation forestière sur les cours d'eau, parce que cette exploitation-là peut influencer la dynamique des cours d'eau, peut affecter la qualité de l'habitat du poisson. Et également pour réduire ces impacts, le ministère des Ressources naturelles, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, avait adopté, en 1988, le Règlement des normes
880 d'intervention dans la forêt du domaine public. Il y a eu quelques modifications également en 93 et 96.

885

Par ailleurs aussi, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, dont l'application est réalisée par le MEF et les municipalités, nous aide évidemment à réduire ces impacts.

890

Toujours au niveau du portrait faunique et récréotouristique, en raison de l'importance qu'occupe l'eau pour les espèces vivantes, la perturbation du milieu hydrique peut avoir des conséquences majeures sur la viabilité de ces organismes. Une attention particulière doit être accordée au milieu aquatique, en raison entre autres de la présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Alors sur ce tableau, exception faite de la grenouille des marais ci-haut mentionnée, le reste des autres espèces, ce sont tous des oiseaux.

895

Quant aux espèces aquatiques nuisibles et non indigènes, alors c'est un réel danger d'introduction d'espèces aquatiques nuisibles non indigènes par le rejet des eaux de ballastage des bateaux venant de l'extérieur, des pêcheurs, des villégiateurs et autres utilisateurs. Ici, on pense notamment à la moule zébrée.

900

Alors en région, actuellement, aucune mention de ces espèces n'a encore été enregistrée. Par contre, plusieurs lacs et rivières présentent une certaine vulnérabilité à ce genre de contamination.

905

Il y a également des activités de contact avec l'eau, pensons notamment à la constante proximité du territoire avec l'eau et de nombreuses activités aquatiques possibles. Certaines plages font partie du Programme Environnement-Plage. En général, la qualité des eaux, elle est excellente.

910

Également, certaines municipalités, telles que Pointe-à-la-Croix et Murdochville font des traitements pour le contrôle des insectes piqueurs. Et la cueillette de mollusques est assez restreinte.

915

Au niveau des initiatives locales, j'aimerais ici souligner qu'il y a des intervenants qui interviennent directement dans le domaine de l'eau. On pense aux douze (12) organismes de gestion des rivières à saumon. Ici, il y a une particularité, à Gaspé, puisqu'un même organisme gère trois (3) rivières à saumon. Et il y a également deux (2) comités ZIP, un dans la baie des Chaleurs et l'autre aux Îles-de-la-Madeleine.

920

Aussi, il faudrait pas l'oublier, il y a quand même d'autres organismes qui oeuvrent quand même dans le domaine environnemental, qui sont présents dans la région, mais pas nécessairement spécifiquement sur l'eau, mais ces organismes-là oeuvrent dans le domaine environnemental. Pensons notamment au Conseil régional de l'environnement, au Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé, Attention Fragile aux Îles, et Environnement Vert Plus.

925

En terminant, monsieur le Président, nous avons tenté de faire une petite et brève conclusion. En conclusion, monsieur le Président, le portrait régional reflète une eau de bonne

qualité en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Le défi qui nous attend au cours des prochaines années est de maintenir, avec la collaboration de nos partenaires, la bonne qualité de l'eau pour le bénéfice des générations futures.

930

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

935

Alors merci monsieur Lavoie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

940

Donc si vous voulez poser des questions, soit sur la situation locale, on vous a rappelé les termes généraux de ce "Portrait régional" de l'environnement, vous comprenez bien que c'est pas en trente (30) pages qu'on peut donner tout l'essentiel, vous avez une brochette de spécialistes de différentes disciplines, de différents ministères qui normalement sont préparés au dossier, connaissent le portrait régional, sont en mesure honnêtement de répondre à vos questions, donc si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de monsieur Labrecque, à l'arrière, et on pourra commencer.

945

950

Est-ce qu'il y a des gens qui sont inscrits, non? Bien! Alors en attendant les inscriptions, on va commencer tout de suite, une question que j'adresserais à madame Chagnon du ministère de la Santé.

955

Dans le "Portrait régional", en page 14, en haut de la page 14, il est question de contamination bactériologique des puits individuels, on dit qu'en 94, deux (2) épidémies d'origine hydrique ont été attribuées à ce type de contamination.

960

Mais sur un autre document, qui était le "Portrait régional de santé", on parlait de cinquante-deux (52), mais là je sais pas si c'est de cas d'espèce ou d'épidémies, j'ose pas croire que c'est des épidémies, ça doit être cinquante-deux (52) maisons, de 89 à 93, dans la région de Gaspé.

965

Pouvez-vous nous faire un petit peu le point sur ces contaminations bactériologiques, leur ampleur, leur gravité?

PAR Mme MARIE CHAGNON:

970

En 94, ce qui est arrivé, c'est qu'au printemps il y a eu énormément de pluie à ce moment-là, et puis ça a été deux (2) épisodes différents, un à Gros-Morne et un à Gascons.

975

À Gros-Morne, qui est situé sur le côté nord de la Gaspésie, c'était une contamination par une bactérie qui était, si je me souviens bien, c'était du *Campylobacter*, et puis les gens, c'était principalement une famille, mais comme eux fournissaient de l'eau à des voisins aussi, alors les voisins aussi avaient été malades. En tout et partout, il y a eu environ dix (10) personnes d'affectées à ce moment-là pour le secteur de Gros-Morne.

On avait demandé, à ce moment-là, la collaboration du ministère de l'Environnement, puisque c'était, on voulait que les gens fassent, en tout cas, améliorent leur source d'eau parce qu'ils prenaient l'eau directement dans le fossé, et comme juste en haut du fossé il y avait une fosse septique plus ou moins fonctionnelle, on suspectait que c'était probablement à cause de la

980 crue des eaux et tout ça qui avait contaminé le fossé, et comme leur source d'eau était
directement dans le fossé, on suspectait que c'était comme ça qu'ils s'étaient contaminés.

Par ailleurs, à Gascons, qui est l'autre épisode de contamination, ça s'est déroulé sur à
peu près six (6) mois, ça a commencé au mois de mars, le premier cas a été au mois de mars,
985 c'était des cas de shigellose, et le dernier cas recensé et vérifié par des cultures de laboratoire,
c'était au mois d'août.

Alors c'était tout ce temps-là, c'était tout dans le même secteur, dans un secteur de
Gascons, et on n'a jamais été capable d'identifier exactement la source, mais comme c'était tous
990 des gens qui résidaient à peu près dans le même secteur ou qui avaient été visiter des gens qui
résidaient dans ce secteur-là, et puis qu'il y avait eu des prélèvements d'eau faits ici et là, soit
par le MAPAQ, parce qu'au début on suspectait une contamination alimentaire ou une source
plus alimentaire, mais c'était vraiment très très ciblé, au niveau du secteur, alors les gens de la
municipalité étaient d'accord que ces gens-là avaient soit des puisards ou des systèmes de
995 fosses septiques déficients.

Et puis nous autres, on a attribué la contamination au problème de crue des eaux qui
avait amené des débordements de puisards. Parce que plusieurs personnes avaient déclaré
qu'il y avait effectivement eu des débordements de leur puisard, à ce temps-là, au printemps,
1000 c'était mars-avril à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les situations ont été corrigées?

1005

PAR Mme MARIE CHAGNON:

Dans le cas de Gascons, en tout cas je sais qu'une famille a fait vraiment des
améliorations. Au niveau de Gros-Morne aussi.

1010

Le ministère de l'Environnement s'est impliqué et il y a pas eu de problème par après.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Dans le cas de Gascons, j'ai pas compris le malaise identifié; j'ai entendu...

PAR Mme MARIE CHAGNON:

C'était la shigellose. Le Shigella, c'est une bactérie, et la maladie s'appelle la shigellose.
1020 Et puis ça donne des nausées, vomissements, diarrhée. Et habituellement, ça rentre dans
l'ordre après quatre (4) à cinq (5) jours, sauf que chez les personnes plus sensibles, comme les
personnes âgées et les jeunes enfants, ils peuvent avoir des complications.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 On indique dans le "Portrait régional", ici, que dans la ville de Gaspé, il peut y avoir des problèmes de contamination des puits individuels suite à l'insuffisance d'installations septiques.

Ce sont des choses que vous voyez fréquemment?

1030 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

Nous, on a eu des plaintes, mais on n'a jamais eu de déclaration de gens comme quoi ils étaient malades.

1035 Il y a certaines personnes, de bouche à oreille, on sait que de temps en temps il y a des personnes qui ont des problèmes passagers, mais comme pour plusieurs problèmes de gastro-entérites, les gens ne consultent pas parce que c'est souvent une journée, deux (2) jours, et ça se règle.

1040 Mais par contre, quand les gens vont faire analyser leur eau, à ce moment-là des fois ils découvrent des problèmes de contamination.

1045 Il y a un secteur en particulier, qui est le secteur Haldimand, où il y a deux-trois (2-3) ans, il y a eu même une commission d'enquête parce qu'il y avait plusieurs personnes qui avaient des problèmes de contamination de puits, mais on n'a jamais eu de déclaration de personnes malades dans ce secteur-là.

1050 Alors il y avait une certaine contamination, mais c'était pas toujours la même chose. Des fois, c'était plus au niveau des colis totaux, d'autres fois c'était plus - il y avait pas tellement de contamination ou...

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui arrive, ça veut dire que les gens se plaignent pas?

1055

PAR Mme MARIE CHAGNON:

1060 Non. En tout cas, ils consultent pas un médecin. Et au niveau de la santé, la porte d'entrée pour une investigation au niveau de la santé publique, c'est une déclaration d'un médecin d'un cas ou de plusieurs cas avec soit des preuves de laboratoire.

1065 Il y a certaines maladies, dont des diarrhées épidémiques, qui sont à déclaration obligatoire, alors si un médecin est en présence d'un certain nombre de cas de gastro, il va téléphoner à la Direction de la santé publique, il va déclarer ça et à ce moment-là, nous autres, on va s'impliquer pour essayer de trouver la source.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a des régions où la déclaration obligatoire, elle est faite par le laboratoire et non pas par le médecin.

1070

PAR Mme MARIE CHAGNON:

Oui, c'est ça.

1075

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça aussi?

PAR Mme MARIE CHAGNON:

1080

C'est ça. Ça dépend des maladies, ça peut nous venir des deux (2), dépendant. Habituellement, c'est par les laboratoires, parce qu'eux ont le résultat plus vite que le médecin. Mais c'est ça, c'est la porte d'entrée, présentement.

1085

Et comme je vous dis, souvent les cas de gastro-entérites demandent pas vraiment une consultation. Ou maintenant, avec le système Info-Santé, les gens vont téléphoner, vont dire, bon, j'ai tel et tel malaise, alors les gens d'Info-Santé vont leur suggérer les mesures à prendre. Et là, si c'est pas très grave, si c'est un malaise passager, ils se rendront même pas voir un médecin.

1090

Alors à ce moment-là, nous autres, on n'a pas nécessairement de déclaration automatiquement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Votre document indique là-dessus, d'ailleurs, que l'application du Règlement sur les résidences isolées, un peu comme sur la Côte-Nord, est pas nécessairement facile d'application.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1100

On pourrait peut-être donner quelques commentaires, particulièrement sur le secteur évoqué par madame, le secteur Haldimand.

Je vais demander à monsieur Lavoie de donner un début de commentaire.

1105

PAR M. GUILDO LAVOIE:

1110

Monsieur le Président, la problématique des résidences isolées est très connue de la Direction régionale, et souvent les problèmes soulevés, tel que l'exemple de Haldimand, c'est une problématique de juridiction municipale, d'application du Q2-R8.

1115 Toutefois, on a assuré un suivi constant au dossier, par des contacts assidus avec la Ville de Gaspé notamment, et j'inviterais monsieur Pierre Bouchard, de notre service, à vous donner plus d'informations sur ce sujet-là.

PAR M. PIERRE BOUCHARD:

1120 Oui monsieur le Président. Donc le suivi que le ministère a fait de façon continue dans ce dossier-là, c'est que la Ville a fait réaliser différentes études pour essayer de trouver les causes possibles de contamination, on a toujours été informé de la réalisation puis des résultats de ces études-là.

1125 Il y a des études qui ont démontré que la cause pouvait être la déficience des installations septiques; plus récemment, dans les dernières années, toujours des études commandées par la Ville auprès de consultants indiquaient qu'une des causes de contamination, ça pouvait aussi être l'infiltration de l'eau de surface qui s'infiltrait le long des parois des puits.

1130 Donc suite à ces résultats-là, la Ville a demandé aux propriétaires concernés d'améliorer l'aménagement de leur puits.

1135 Quant à nous, lorsqu'on a pris connaissance de ces résultats-là, on a fait part de recommandations à la Ville lui disant que l'évaluation de la problématique pourrait passer par la réalisation d'un inventaire sanitaire complet, dans le sens qu'on ferait l'inventaire des dispositifs de captage d'eau, des puits, ainsi que des installations septiques, leurs caractéristiques, leur état, pour vraiment cerner la problématique et mieux définir les interventions.

1140 Donc ça, c'est des recommandations qu'on a faites à la Ville, les plus récentes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1145 Oui, ma question à monsieur Lavoie, à votre tableau A4 du portrait industriel par secteur, on constate, à l'élément agro-alimentaire, les grandes entreprises, c'est-à-dire deux cent cinquante (250) employés et plus, que quatre (4) d'entre elles donc, en 1995, n'avaient pas encore amélioré l'assainissement ou même pas encore entrepris l'assainissement de leurs eaux usées.

1150 Tout à l'heure, vous nous avez dit que dans l'agro-alimentaire, vos principales entreprises étaient des usines de transformation du poisson, une trentaine, selon ce qui est écrit dans votre document.

1155 Est-ce qu'il s'agit de quatre (4) usines de transformation du poisson, et est-ce que depuis ce temps-là, depuis 95, cette situation-là s'est améliorée?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

1160 Pour les quatre (4) grosses usines que vous mentionnez, qui sont de deux cent cinquante (250) et plus, je vais demander à mon collègue Pierre Bouchard de répondre à cette question, même si le tableau disait qu'il y avait une amélioration à ce niveau-là.

PAR M. PIERRE BOUCHARD:

1165 Donc pour la question des taux d'assainissement au niveau des entreprises agro-alimentaires, comme l'a mentionné monsieur Lavoie, il y a pas eu de nouvel inventaire réalisé depuis 95, mais on sait que par le traitement des dossiers, lorsque les entreprises ont à faire des modifications au niveau de l'usine ou dans leur production, doivent obtenir des autorisations du ministère, c'est à ce moment-là qu'on voit que les entreprises ont, je dirais, ont progressé au
1170 niveau du taux d'assainissement des eaux.

Mais j'aurais pas de chiffre pour dire combien, exactement...

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 C'est parce que règle générale, quand on fait ces tableaux-là, la stratégie a consisté en général à corriger les gros d'abord et les petits après.

1180 Et là, ce qui est étonnant, quatre (4) usines de deux cent cinquante (250) et plus employés, c'est quand même relativement gros et là, votre bilan donne zéro assainissement dans les deux cent cinquante (250) et plus, cinquante-trois pour cent (53%) entre cinquante (50) et deux cent cinquante (250), et trente-deux pour cent (32%) pour les petites.

1185 Alors s'il y a quatre (4) grosses, vous devez les connaître et pourquoi qu'il y a pas de démarches qui ont été faites?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

1190 Monsieur Roussy va vous donner une réponse additionnelle.

PAR M. DONALD ROUSSY:

1195 Oui, les entreprises agro-alimentaires, essentiellement, dans la région, ce sont des entreprises, en majorité, des usines qu'on appelle de transformation de produits marins. On

pourrait penser, dans les grosses, il y a Madeli-Pêche, Marinord, j'en oublie quelques-unes, mais les principales.

1200 Et puis nécessairement, ces usines de transformation de produits marins là opèrent quelques mois par année; malheureusement, on aimerait bien qu'ils opèrent douze (12) mois par année, mais c'est pas le cas.

1205 D'un autre côté, le rejet de ces usines-là, c'est parce que dans la définition de 95, il faut comprendre, dans notre texte, on a écrit que c'était des traitements complets qu'on considérait comme étant un traitement, quand c'était rejeté directement dans le milieu environnemental et non pas dans le réseau d'égout, ce sont des traitements complets pour les usines de transformation de produits marins, alors que dans le fond, l'eau de procédé, il faut penser que c'est un produit alimentaire qu'on a affaire, on est en train de fabriquer des produits alimentaires, 1210 donc c'est pas des eaux de procédé chargées de contamination toxique.

C'est chargé, oui, en DBO, en tout cas tu peux avoir une demande biologique en oxygène, en matières en suspension et des choses de même.

1215 Sauf qu'en 95, toutes ces usines-là, je le sais pas mais il y avait peut-être, on pourrait dire, des prétraitements dans le sens qu'on a toujours, et on continue d'exiger des filtres pour enlever le plus gros de la matière organique, des matières en suspension.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 C'est rejeté à la mer ou c'est rejeté dans les ruisseaux?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1225 Ce qu'on recueille, c'est une matière solide, ça peut aller dans les lieux d'enfouissement sanitaire ou ça pourrait être valorisé.

Mais le liquide, lui, qui est comme une certaine forme d'épuration, parce qu'il a été tamisé, lui est rejeté en mer.

1230 Bon, nécessairement, on comprend que ce rejet en mer là contient encore des matières en suspension. On obtient des compagnies des résultats sur les effluents, on est en train aussi de travailler avec les compagnies pour améliorer mettons l'échantillonnage et tout ça, pour avoir de quoi de plus représentatif, pour mieux caractériser ça, pour voir si ça concorde vraiment.

1235 Tu sais, on n'est pas encore au stade de pouvoir dire que c'est un réel problème pour l'environnement. On est en train d'étudier un peu la question, avec le concours des entreprises, pour obtenir un échantillonnage et puis sur des bases sérieuses.

1240 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Voilà. De fait, il y a un certain suivi qui se fait?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1245

Oui, oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1250

On peut donc conclure là que depuis 95, même s'il n'y a pas eu un inventaire officiel ou des échantillonnages que vous avez inscrits de façon aussi officielle que ceux-là, vous faites un suivi, vous discutez avec ces entreprises-là pour que la situation s'améliore?

PAR M. DONALD ROUSSY:

1255

Oui, oui. Et puis même, pour se donner une chance d'avancer, comme on peut dire, l'an passé on a engagé, avec les budgets étudiants, une étudiante qui a fait la tournée de toutes les entreprises de la Gaspésie, pour mieux les connaître, pour mieux connaître, parce que des fois ça change un petit peu avec le temps, ils transforment pas les mêmes espèces parce que les poissons de fond ont disparu, ils sont un peu plus allés sur d'autres espèces.

1260

Nécessairement, il y a des ajustements à faire des fois dans les autorisations qu'on a données, mais aussi le produit ou le rejet d'eaux de procédé - si on fait bouillir du homard, bien, on a des eaux chaudes mettons, mais à part de ça, c'est pas une eau très contaminée, à part que des fois la température.

1265

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mais à quel moment pouvons-nous penser qu'il y aurait un autre portrait, avec des chiffres qu'on espère différents?

1270

PAR M. DONALD ROUSSY:

Bien, on travaille prochainement, c'est sûr qu'on va continuer notre travail après avoir fait de nouveau pas l'inventaire, mais on est allé, notre étudiante est allée sur le terrain, elle a pris des données des entreprises, de la façon qu'ils gèrent au niveau de l'environnement, et puis comme on a dit, on s'assure d'avoir un meilleur échantillonnage, avec le meilleur échantillonnage, parce que là, c'était trop disparate d'une usine à l'autre.

1275

Avec un meilleur échantillonnage, nécessairement on va pouvoir tirer les meilleures conclusions sur les charges rejetées, et puis à partir des charges qui seront rejetées, il sera plus facile d'obtenir, avec l'aide de la Direction des écosystèmes aquatiques, des objectifs environnementaux de rejets.

1280

1285 Là, vous demandez quand on va tout arriver à faire ça, on se donne quelques, pour le
gouvernement, on dirait quelques années, je pense qu'on se trompera pas.

**COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT
DE GASPÉ**

1290

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Margret Grenier, s'il vous plaît.

1295

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame la Commissaire, bonsoir tout le monde!

1300

Je m'appelle Margret Grenier, je suis la présidente du Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé, qui a été mentionné tout à l'heure.

Bon, après avoir parcouru nécessairement rapidement le document en question, et je remercie le BAPE de nous l'avoir fait parvenir par l'Internet, malgré quelques hics techniques bizarres, mais on a finalement réussi à l'avoir...

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfois, on a toutes sortes de lettres imprévues, ou bien les tableaux qui marchent pas et puis...

1310

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Exactement, oui. Les cartes n'étaient pas lisibles, et puis à un moment donné, elles s'étaient multipliées en cinq cent treize (513) pages; alors ce qui était plutôt inquiétant! Mais finalement, ça a réussi à se rapetisser à sa grosseur normale.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait intéressant de forcer le ministère de l'Environnement de faire un portrait régional de cinq cent treize (513) pages, dans chacune des régions!

1320

PAR Mme MARGRET GRENIER:

C'était plutôt surprenant.

1325

Bon, de là, j'aurai une première question avec quelques pas exactement sous-questions, mais elle se divise en quelques parties.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

1335 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

À partir du document du "Portrait régional", à la page 24, à la section 8.2, "Activités de contact avec l'eau", on se rend au quatrième paragraphe.

1340 La question s'adresse au ministère de l'Environnement, comment se fait-il que le ministère de l'Environnement se permet d'utiliser des propos tendancieux sinon carrément promotionnels au sujet de l'insecticide B.t.i.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Alors vous voulez sans doute dire la phrase à la fin:

"Selon la littérature, aux doses recommandées, les produits à base de B.t. sont très sécuritaires."

1350

C'est probablement ça?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1355 Oui, c'est cela. Et également au début du paragraphe, dire que les activités de plein air sont fortement perturbées, c'est sûrement une opinion personnelle de quelques personnes.

1360 Mais si je peux m'exprimer ainsi, le pire de ce paragraphe, c'est l'affirmation qui est tout à fait non fondée de dire que le produit à base de B.t. est très sécuritaire car - je ne sais pas si j'embarque dans la deuxième partie de ma question, est-ce que le ministère de l'Environnement n'a pas pris connaissance du document de recherche que le CPSEG lui a fait parvenir il y a un an, et qui démontre clairement que selon la littérature, le B.t.i. est loin d'être sécuritaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

1370 Voilà, c'est parti! Alors juste vous dire, madame, qu'on a déjà eu d'assez nombreux échanges, depuis quelques semaines - le plus drôle, c'est qu'on arrive à la fin de notre tournée, on a commencé au mois de mars, il y dix-sept (17) régions au Québec, on est dans la quinzième région ici, il nous reste Rimouski et il nous reste le Grand-Nord à faire, et personne ne nous a parlé de ça sauf depuis trois (3) semaines. Et là, les gens se sont mis à nous en parler partout, avec beaucoup d'insistance.

Donc il y a pas mal d'échanges qui ont eu lieu, que vous allez retrouver dans les transcriptions, sur cette question-là, en se demandant: comment ça se fait que c'est une activité

1375 qu'on semble laisser se répandre. Donc c'est une question tout à fait légitime, et on va aller voir les éléments de réponse.

Alors donc, évidemment, c'est surtout le risque sur la santé. Est-ce que votre ministère a pris connaissance de la littérature que lui a fait parvenir le CPSEG?

1380

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Excusez, il s'agit d'un document de recherche que nous avons fait avec quarante-neuf (49) références; c'est pas de la littérature comme telle.

1385

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, les collègues de la région pourront appuyer, j'espère qu'ils infirmeront pas mes commentaires, compléter disons les commentaires.

1390

Comme vous le savez, monsieur le Président, on a discuté de cette question, vous l'avez même évoqué, et la démonstration qui avait été faite notamment par la Santé, et je pense qu'on peut relever le verbatim là-dessus, nous amenait de toute façon, le ministère de l'Environnement, à n'avoir pas de preuve tangible, au moment où on se parle, que le B.t.i. était néfaste pour la santé au point de refuser le certificat d'autorisation sur ce produit-là.

1395

Le document dont fait référence madame a été lu par la Direction régionale notamment, on a pris connaissance d'ailleurs dans le suivi du dossier global des pesticides, le ministère est au courant des revendications du CPSEG, du Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé, je pense que c'est ça le nom, et notamment les représentations concernant l'entrée en vigueur de la loi de 93 dont je vous ai déjà fait part, c'est-à-dire le changement au Code de gestion des pesticides qui n'est toujours pas en vigueur au moment où on se parle.

1400

Donc pour revenir au document dont madame parle, effectivement, la Direction régionale en a pris acte. Il y a plusieurs références à la littérature qui existent sur le dossier, ce qu'on me donne comme information.

1405

Mais au moment où on se parle - il est vrai que dans le "Portrait régional", madame a raison, je pense qu'on a l'impression qu'on en fait la promotion, le paragraphe pourrait être amoindri, au niveau de sa facture, ça il y a aucun doute, on est loin de faire une promotion de ce produit-là.

1410

Mais on se retrouve en situation où, comme vous savez, à partir du moment où on a aucune preuve complète qu'un produit est dangereux et qu'un certificat d'autorisation est demandé, on doit, même si le ministère demande plusieurs études et peut demander toutes sortes d'exigences lorsqu'il émet un certificat d'autorisation, mais lorsqu'on n'a pas une preuve

1415

de danger public et de danger écologique, à ce moment-là on a dû émettre le certificat d'autorisation, et c'est ce qu'on a fait dans plusieurs régions, c'est ce qu'on vous a dit là-dessus.

1420

La connaissance sur le produit, les gens de la Santé vous ont dit qu'il y avait pas de démonstration de la dangerosité pour l'être humain de ce produit-là, on en est actuellement là dans nos connaissances sur ce produit-là.

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

On va vérifier ça.

Est-ce que vous avez envoyé votre document au Département de santé communautaire?

1430

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Oui, oui.

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une réponse à ça ou un commentaire à l'inquiétude que soulève madame?

1440

PAR Mme MARIE CHAGNON:

Ce que je peux dire, c'est qu'il y a quelques années, le ministère de la Santé avait formé un groupe multidisciplinaire, justement pour donner un avis de santé publique général sur l'utilisation entre autres du B.t., c'était surtout dans le cas de la variété Kurstaki, mais s'était penché aussi sur l'utilisation du B.t.i.

1445

Et puis je sais pas si les deux (2) documents ont déjà été déposés, mais il y avait l'avis de santé publique sur l'utilisation du pesticide biologique bacillus thuringiensis en milieu forestier, agricole et urbain, et là-dedans, le ministère s'était prononcé.

1450

Dans le groupe de travail, il y avait effectivement des gens du ministère de l'Environnement, il y avait des spécialistes du Laboratoire de recherche sur les arthropodes piqueurs de Trois-Rivières, il y avait des gens du Conseil national de la recherche, en tout cas il y avait à peu près vingt-cinq (25) personnes.

1455

Et il y a aussi un document complémentaire qui appuie avec plus de références scientifiques cet avis de santé publique.

1460

Et puis au niveau des directions de santé publique, ce qu'on émet comme position, c'est qu'effectivement il semble pas y avoir pour l'instant de danger, sauf que les gens qui utilisent le produit sont les plus à risque parce que souvent, ce produit-là peut causer des irritations, si les

gens l'utilisent mal. Mais lorsqu'il est utilisé dans les conditions optimales et selon les recommandations du fabricant, à date, nous, on voit pas de problème.

1465 Par contre, on avait émis une réserve disant que la généralisation des programmes de lutte contre les insectes piqueurs ne pouvait pas se justifier par un objectif de l'amélioration de la santé humaine.

1470 Alors cette utilisation-là du B.t.i. demeure un choix d'une municipalité et nous autres, ce qu'on espère, c'est que lorsqu'une municipalité prend cette décision-là, c'est que tout le monde ait toute l'information disponible, que ce soit les gens, finalement, qui puissent prendre la décision de l'utiliser ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Dites-moi, madame, on parle ici de deux (2) municipalités, Murdochville et Pointe-à-la-Croix, est-ce que ces municipalités-là, à votre connaissance, ont informé ou consulté leur population, avant de procéder aux arrosages?

1480 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Je ne sais pas comment eux, ils ont procédé. Mais l'année dernière, on avait eu une proposition de projet dans le grand Gaspé, et c'est de là qu'est née notre recherche sur le B.t.i., l'année dernière.

1485 Et justement, j'aimerais déposer notre document de recherche; ce soir, j'ai la copie en français, demain j'apporterai également, c'est en anglais, et un feuillet résumé également, qu'on peut saisir les faits saillants très rapidement.

1490 Également, j'aimerais vous demander: est-ce que vous n'êtes pas au courant par exemple qu'il est même recommandé de fermer la prise d'alimentation des systèmes d'approvisionnement et d'épuration d'eau durant le traitement de période de B.t.i. qui, évidemment, s'étend sur toute la fin du printemps et tout l'été?

1495 Est-ce que vous ne trouvez pas là un avertissement assez sévère?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1500 Je sais pas à quoi réfère madame sur cet avertissement-là.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1505 Je peux vous donner la référence si vous voulez.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, j'aimerais, s'il vous plaît.

1510

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Oui, oui, certainement.

1515

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Sans contester la pertinence de ça, je vous rappelle, monsieur le Président, que c'est de juridiction de la municipalité, donc c'est à la municipalité à effectuer ça, s'il y a une obligation légale de rattachée à ça.

1520

PAR Mme MARGRET GRENIER:

La référence, c'est "Le B.t.i., le contrôle des insectes piqueurs au Québec, Laboratoire de recherche sur les arthropodes piqueurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières, mars 1994". C'est là-dedans.

1525

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Quand je parlais de référence, je pensais...

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pensiez à une référence de type juridique ou légal.

1535

Le document que vous avez, il a combien de pages, madame?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Notre document de recherche?

1540

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, le document de référence que vous avez donné.

1545

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Je n'ai pas le nombre de pages; c'est assez gros.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550

Parce qu'on a un document, nous autres, qui est, dans notre cotation, GENE pour général, le document GENE83, un texte écrit par Lacoursière et Boisvert, "Le bacillus thuringiensis israelensis et le contrôle des insectes piqueurs au Québec", également Université du Québec à Trois-Rivières, mars 94, et c'est un document d'une seule page.

1555

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Une seule page?

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Une seule page.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1565

Non, non, le document complet comporte, je crois, une soixantaine de pages; que nous avons lu et décortiqué soigneusement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

Alors on va aller chercher votre référence pour documenter nos recherches là-dessus.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1575

D'accord. Est-ce que je peux continuer?

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

Oui, mais je les lâcherai pas tout de suite, aussi facilement!

C'est que là-dessus, j'aimerais faire un petit point, et ça fait plusieurs interventions que je fais sur le domaine, mais tantôt vous avez dit, au fond, si c'est pas interdit, on doit l'accorder. Et là, ça pose un énorme problème en sciences entre ce qu'on appelle les erreurs, les phases négatives et les phases positives, le poids de l'erreur est pas le même.

1585

Toute la procédure d'évaluation et d'examen des impacts repose sur l'idée qu'il vaut mieux empêcher d'utiliser un produit qui peut être à risque, et que ça est préférable, c'est mieux de faire ça que d'empêcher, que d'interdire un produit qui, lui, peut être bénéfique. Si on doit se tromper, on est mieux d'interdire de bonne foi un produit qui peut être bénéfique que d'autoriser un produit qui, lui, risque d'être nocif.

1590

La charge de la démonstration est très différente en environnement que dans le domaine civil. Dans le domaine civil, on est mieux de laisser un coupable non condamné se promener

1595 dans la société que d'enfermer un innocent. En environnement, c'est le contraire, c'est le poids de l'incertitude scientifique.

1600 Et ça, la démonstration de l'innocuité est pas simple à faire, en sciences. C'est pour ça que c'est très étonnant qu'il n'y ait pas nulle part, dans l'autorisation ou dans le processus d'autorisation, qu'il n'y ait pas, prévu, un droit, une obligation pour le promoteur d'informer la population et un droit pour la population de se faire entendre sur des risques potentiels.

1605 Et ça fait trois-quatre (3-4) fois qu'on a cet échange-là. On a vu, à Saint-Jérôme, oui, quelqu'un, monsieur McKenzie, qui est venu nous dire, à Laval, que cela était déversé directement dans l'eau et qu'il y avait possiblement, en aval, des prises d'eau ou des choses, de sorte que...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1610 Monsieur le Président, le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement est préventif par rapport à une ordonnance qui a un effet curatif.

1615 Maintenant, lorsque le ministère émet l'autorisation de l'article 22, il prend acte et exige du demandeur, si on veut, différentes études, différentes démonstrations de l'impossibilité de contaminer l'environnement, de susceptibilité de contaminer l'environnement avant d'émettre, surtout dans l'eau, d'émettre son certificat d'autorisation.

1620 Dans la mesure où ce sont des municipalités entre autres, donc des corps publics qui ont à rendre compte publiquement qui en font la demande, le ministère n'a aucune base scientifique, et vous avez entendu madame de la Santé, on base actuellement nos connaissances sur cet aspect-là, qui démontre la dangerosité évidente de ça, dans n'importe quelle autre situation, le ministère, il y a un risque acceptable pour la société je pense, et le ministère est difficilement capable de refuser un certificat d'autorisation demandé par un corps public, quand il n'a pas de base tangible pour le refuser.

1625 Il faut comprendre que l'acte posé dans l'autorisation d'un certificat d'autorisation est éminemment encadré légalement, une révocation demande une procédure particulière, un certificat d'autorisation peut l'être évoqué, et donc, à partir du moment où la demande est faite et qu'on n'a pas de base pour le refuser, on doit l'émettre.

1630 Et je dirais même plus, de la même façon que le citoyen va chercher un permis à la municipalité, et qu'il y a pas de motif de refus, il y a des procédures légales, entre autres celle qui s'appelle le mandamus, qui permet à un individu d'obliger l'émission d'un permis.

1635 Évidemment, il y a une discrétion exercée par le ministre dans l'autorisation qui est donnée en vertu d'un certificat d'autorisation. L'encadrement légal de la discrétion est là, mais on ne peut pas refuser l'émission de ce certificat, dans la mesure où on n'est pas capable de faire la preuve qu'il y a quelque chose de néfaste à ce niveau-là.

1640 Alors c'est bien sûr qu'on pourrait refuser en disant, il est peut-être plus sécurisant de
refuser, d'avoir les corps publics qui nous en veulent parce qu'on leur a refusé, mais on est dans
un processus légal et de discrétion du ministre, et au-delà de ça, on pourrait en discuter,
l'opportunité de ne pas exercer un pouvoir discrétionnaire de façon adéquate, et ça s'est produit
devant les tribunaux à plusieurs reprises lorsque la discrétion est exercée finalement, entre
guillemets, je dirais à mauvais escient ou de façon illimitée.

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ce qui m'intrigue, c'est la fin de l'intervention de madame Chagnon qui dit, on avait
émis des réserves en disant que son utilisation ne devait pas...

1650

PAR Mme MARIE CHAGNON:

C'est-à-dire que ce qu'on disait, c'est qu'on pouvait pas généraliser ce programme-là en
invoquant un objectif d'amélioration de santé humaine.

1655

C'est que l'utilisation du B.t.i., le fait qu'il y a pas d'insecte piqueur, pour l'instant, en tout
cas au Québec, dans les régions qu'on connaît, on n'est pas une région où les insectes piqueurs
sont vecteurs de maladies dangereuses, pour l'instant, alors l'utilisation de B.t.i., pour nous
autres, pour l'instant, c'est surtout parce que c'est considéré comme une nuisance.

1660

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais, madame, c'est pas ça qui est en train de se produire. Ce qui est en train de se
produire, c'est d'une manière systématique, les municipalités, sous la pression des compagnies,
sont en train de faire des épandages systématiques de B.t.i.

1665

Dans le nord de Montréal, d'une manière générale, on commence maintenant à utiliser
ça et, comme vous dites, c'est pas en fonction d'insectes piqueurs vecteurs de maladies, mais
en fonction d'inconfort qui est lié à ce que j'aime appeler un honnête maringouin!

1670

Alors là, je me demande si la tolérance du milieu de la santé n'est pas plus large que
l'approche prudentielle classique.

Évidemment, le bacillus thuringiensis, c'est une affaire de controverse. Le vieux
Smirnoff, qui était un grand apôtre du bacillus thuringiensis, il était venu en audience publique et
il en avait bu un verre devant le monde, en disant, vous voyez bien que c'est inoffensif pour la
santé humaine, et on peut le boire, il y a pas de danger.

1675

Mais l'incertitude scientifique demeure assez troublante de ce côté-là.

1680

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Il faut s'appeler Smirnoff pour faire ça, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

Oui madame!

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1690

Bon, pour juste revenir sur ce que vous avez si bien dit tout à l'heure, monsieur le Président, peut-être que vous faites référence au principe numéro 15 du rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui est le principe de la prudence, qui dit qu'il ne faut pas que l'incertitude scientifique empêche de prévenir des catastrophes soit en santé ou en environnement. Il faut pas qu'on dise, oh, il y a des histoires pour, il y a des histoires contre, on continue à arroser, tout le monde sert de cobaye!

1695

C'est à ça que ça revient, finalement, c'est toujours la même histoire, tout le monde, les animaux et les plantes, et tous les écosystèmes, on sert tous de cobaye jusqu'à temps que les autorités soient obligées d'admettre, oh oui, c'était toxique, excusez-nous. Sauf que c'est trop tard!

1700

Alors c'est ça qu'on essaie de faire, de prévenir la catastrophe qui s'annonce avec la multiplication de ces arrosages-là.

1705

Et il y a aussi une contradiction que j'aimerais demander au ministère d'éclaircir, car si vous croyez vraiment qu'il était si sécuritaire que cela - maintenant, c'est Parcs et Faune, je sais que ça a changé - comment ça se fait alors que le B.t.i. est interdit dans les parcs, les réserves écologiques et les refuges fauniques?

1710

Nous aimerions que la politique ou la législation là-dessus soit déposée, parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

On va vérifier ça tout de suite, madame.

1715

Est-il vrai que le B.t.i. est interdit dans les parcs et les réserves?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

1720

Monsieur le Président, je vais vérifier ça immédiatement demain matin, et je vais vous revenir demain après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

Ça va. Et si c'est vrai, je veux le dépôt du règlement, évidemment.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1730 Maintenant, évidemment, monsieur le Président, hypothèse que ce soit vrai, le ministère de l'Environnement - bien là, c'est plus le ministère de l'Environnement - Faune et Parcs, disons sur ses territoires, peut baser sa décision unilatéralement et de façon même, voire avec un certain arbitraire; parce que là, le risque, il en est - si vous voulez, il s'auto-autorise.

1735 Je vous souligne que dans le cas où la municipalité ou un individu fait la même demande, comme la preuve n'est pas actuellement faite, on parle de très sécuritaire, on aurait peut-être dû mettre un bémol, sécuritaire disons...

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 C'est-à-dire que c'est très rare qu'on la formule comme ça, en terme médical; c'est très rare qu'on va dire qu'un produit est sécuritaire. On va dire: à ce niveau de concentration, les experts estiment qu'il n'y a pas! On s'exprime par une double négative plutôt que par une affirmation, là-dessus. S'il n'y a pas d'effet négatif observable sur la santé.

1745 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Mais au-delà de la sémantique, monsieur le Président, il reste que fondamentalement, nous avons à autoriser.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je ne doute pas que vous deviez le faire, dans l'état actuel du droit. Ce qui est derrière ça, c'est: est-ce que le droit est correct, en termes de santé et en termes de démarche environnementale.

1755

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Le droit est toujours correct! C'est plutôt la société.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760

C'est-à-dire est-ce que le droit là-dessus doit changer. Parce que ce que j'ai pris comme référence, la procédure d'évaluation d'examen des impacts qui, a priori, se comporte d'une manière sceptique à l'égard d'une nouvelle chose, et là on a une dose qu'on préjuge sans effet, sur laquelle il y a un doute puisqu'on introduit un facteur nouveau dans l'environnement, et non pas sur des enjeux de santé fondamentaux mais sur des enjeux de confort ou d'inconfort, avec une série d'incertitudes.

1765

Et là-dessus, que vous appliquiez le droit correctement, ça j'en conviens; est-ce que le droit doit changer, est-ce qu'il doit y avoir une nouvelle attitude à l'égard de la manière dont

1770 l'utilisation du B.t.i. est en train de se diffuser dans la société, je pense que ça, c'est très légitime de se poser cette question-là.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1775 Permettez, monsieur le Président, une analogie dont vous avez ouvert la porte, au niveau du droit justement.

En droit civil, on fait la balance des probabilités, pour un dommage-intérêts par exemple. En droit criminel, c'est le doute raisonnable, un seul point bénéficie à l'accusé. En droit public, je vous parlais du mandamus tout à l'heure, une autre façon procédurale, je veux pas rentrer dans ces jargons-là, je veux vous citer quelque chose, c'est la requête en évocation, ce qui veut dire qu'on conteste l'administration qui a pris une décision, parce qu'elle a basé sa décision sur de fausses pistes, si on veut, et c'est appelable devant les tribunaux.

1785 Alors le professeur Garant, que votre collègue monsieur Genest a déjà cité:

"La jurisprudence a reconnu que les décisions prises en vertu de pouvoirs discrétionnaires pouvaient être contrôlées dans la mesure où l'autorité administrative concernée - le ministère de l'Environnement - poursuivant une finalité autre que celle recherchée par le législateur - il doit émettre un certificat d'autorisation lorsqu'il a les documents appropriés pour l'émettre - était de mauvaise foi, s'est fondé sur des considérations non pertinentes, a fait preuve de discrimination à l'endroit des requérants ou a agi de façon déraisonnable."

Donc c'est contestable.

1795 Imaginons maintenant la municipalité qui fait une demande de certificat d'autorisation pour du B.t.i., que le ministère le refuse soi-disant parce qu'on n'est pas certain, mais on prend pas de chance. Bien, la municipalité pourrait poursuivre là-dessus, et que produirions-nous en défense pour le refus, si ce n'est, on aime autant pas prendre de chance.

1800 Je pense que là-dessus, j'en conviens, au niveau des impacts environnementaux, on étudie l'ensemble des probabilités et on en arrive à une conclusion, tandis que là, on est en facture directe au niveau légal, et pour le moment, peut-être malheureusement, on n'a pas d'autres choix que d'y aller.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je conteste pas ça; au plan juridique, je pense que vous êtes dans la situation. Le seul problème qu'il faut poser, c'est: est-ce que le législateur est suffisamment prudent à l'égard de l'autorisation du B.t.i., est-ce qu'il devrait assujettir les autorisations à des démarches plus exigeantes et plus rigoureuses.

1815 Et ça, c'est pas vous, comme gestionnaire, qui êtes impliqué, c'est les orientations ou les décisions d'un gouvernement sur l'opportunité même.

Est-ce que ça va pour ce niveau-ci, madame?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1820 Pas tout à fait, si vous le voulez bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

1825

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1830 Mais est-ce que vous ne considérez pas que mettons qu'une municipalité lance une poursuite à cause d'un refus comme ça, est-ce que vous ne voyez pas ça plutôt comme une occasion rêvée de faire valoir la protection de l'environnement, qui est supposée être la mission de votre ministère. Imaginez, si vous gagnez, quel impact magnifique cela aurait! C'est une chance, ce serait une chance à saisir, plutôt que de fuir!

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Madame, un gestionnaire a pas le droit d'aller contre la loi.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1840

On ne sait jamais!

1845 Mais en tout cas, en ce concerne ce fameux paragraphe là, vous dites songer à le modifier, nous on allait demander son retrait pur et simple, ou au moins le réduire à la phrase que monsieur Lavoie avait prononcée en présentation, il a simplement dit que certaines municipalités s'en servent. Et s'en tenir là.

Parce que comme nous avons dit au début, ça donne une très très fausse impression, qui peut servir à des fins possiblement pas bonnes.

1850

Qu'est-ce que vous comptez faire?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1855 Je pense que là-dessus, je concède et je fais un aveu, on va le modifier sans doute, je pense que la facture actuelle du texte, madame a raison là-dessus, ça donne une autre image

qu'on voulait donner, et on va revoir le texte, on fera parvenir un erratum là-dessus à la Commission, qui pourra le diffuser.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860

Moi, je pense qu'il faut juste dire le fait, et dire qu'il y a aussi de fortes controverses sur ces pratiques-là, parce qu'il y a des controverses sur ces pratiques-là.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1865

Oui, ce serait très bien, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870

Alors avant votre deuxième question, madame, on va permettre au monde de respirer un peu, une pause de dix (10) minutes et on revient avec la deuxième question de madame.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1875

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

1880 Juste avant qu'on recommence, est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait me dire quel est l'adjuvant qui est utilisé pour l'épandage de B.t.?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1885 On va prendre note de la question, monsieur le Président, on n'a pas la réponse ce soir.

Je sais pas si mes collègues de l'Agriculture le savent?

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Vous savez pas, O.K.

Alors madame Grenier, j'écoute votre deuxième question.

1895 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Bon, peut-être un petit point d'information. Je crois bien que vous allez trouver que c'est un secret industriel, c'est ça.

1900

Bon, toujours en rapport avec les activités de l'eau, je ne sais pas si le ministère est au courant du projet du CPSEG dans le barachois de Douglastown, nous avons fait des inventaires sur les myes dans le barachois de Douglastown.

1905

Alors si vous n'êtes pas au courant, de toute façon j'aimerais déposer notre rapport final qui s'appelle "État de la population des myes dans le barachois de Douglastown", puisque dans le "Portrait régional", il est question de mollusques. Ça va?

1910

Maintenant, la deuxième question, à la page 18 du "Portrait régional", le ministère mentionne les deux (2) déversements d'acide sulfurique à Mines Gaspé. C'est pour savoir si vous pouvez nous donner les dernières nouvelles concernant ce déversement qui vient de se produire dernièrement.

PAR M. GUILDO LAVOIE:

1915

Monsieur le Président, j'ai quelques informations là-dessus. Alors les dernières nouvelles, comme vous savez, c'est cinq cents (500) litres qui a été déversé, cinq cents (500) gallons, excusez-moi.

1920 La compagnie, évidemment il y avait une question d'urgence, nous du ministère de l'Environnement, nous avons envoyé nos techniciens pour suivre de près les travaux de la compagnie, et la compagnie a adopté les moyens nécessaires à savoir l'utilisation de chaux, etc., pour contrôler les effets de ce déversement-là.

1925 Et depuis tout récemment, l'état d'urgence est levé. Et en dernier, je vous signale également que l'effluent final respecte les normes et les exigences environnementales.

1930 Ce que j'aimerais aussi vous signaler depuis lors, c'est que la canalisation dont un joint a été déficient, cette canalisation-là va faire l'objet d'une analyse plus exhaustive pour, s'il y a lieu, réaliser les réparations nécessaires afin d'éviter bien entendu que ce phénomène se reproduise de nouveau.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

1935 Est-ce que le déversement s'est fait encore une fois dans le ruisseau Porphire?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous adressez à moi, madame, s'il vous plaît; c'est à moi que vous parlez.

1940 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Excusez-moi, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 C'est pas grave! Moi, ma job, c'est m'assurer que vous avez une réponse. Si je vous laisse leur parler, la chicane peut prendre! C'est juste pour ça que vous vous adressez à moi, moi je suis le garant de la procédure.

1950 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Alors pouvez-vous nous dire où le déversement a eu lieu?

PAR M. GUILDO LAVOIE:

1960 Bon, c'est toujours évidemment dans le bassin, donc c'est susceptible de se rendre au ruisseau dont vous mentionnez, soit le ruisseau Porphire.

Monsieur Roussy, monsieur le Président, si monsieur Roussy a des informations plus pointues à ce sujet-là, je lui demande de prendre la parole.

1965 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

Oui. Bien, je pense qu'on a pas mal donné l'essentiel. Effectivement, c'est dans le bassin du ruisseau Porphire.

1970 Ça se rend pas, c'est pas un écoulement direct dans le ruisseau, étant donné que la canalisation de Mines Gaspé s'achemine par le terrain, il y a pas une canalisation directe, ça circule sur le terrain avant de se rendre là, ça fait qu'il y a nécessairement des petites baises où ça se ramasse, ça se promène selon la pente du terrain, et ça va se rendre effectivement à un moment donné.

1975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais qu'est-ce que c'est qui a brisé, c'est une conduite qui a brisé?

1980 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

1985 Ce qui a brisé, c'est un joint d'expansion qu'on appelle sur la conduite qui est longue de deux point cinq (2,5) kilomètres. Compte tenu de sa longueur, bien, compte tenu des effets climatiques, il faut que la conduite ait ce qu'on appelle des joints d'expansion pour permettre la dilatation du métal, s'il fait trop chaud ou trop froid. Et à date, les épisodes qu'on a eus étaient reliés à des changements brusques de température.

Mais je pense que Mines Gaspé travaille pour vraiment revoir toute sa canalisation.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand il y a un déversement de cinq cents (500) gallons d'acide sulfurique, c'est quand même assez considérable, est-ce qu'il y a un système automatique de surveillance, est-ce qu'il y a un jeu de pression qui fait qu'ils peuvent détecter rapidement une fuite?

1995 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

2000 Sur la conduite, il y a des systèmes de détection, je pense qu'on appelle ça des débitmètres magnétiques ou quelque chose du genre, ça fait que nécessairement ces débitmètres-là, normalement, quand la conduite est comme remplie de liquide, ils donnent bien entendu le même débit, parce que c'est comme ça qu'on sait qu'il y a pas de fuite s'ils donnent le même débit.

2005 Nécessairement, il peut y avoir des déséquilibres, parce que cette conduite-là, l'acide circule pas continuellement entre le réservoir de production qu'on pourrait appeler et le réservoir

d'emmagasinement, à l'autre bout du deux point cinq (2,5) kilomètres. C'est par "batch" qu'on pourrait dire que ça circule, excusez le mot anglais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

Ça va, on se comprend.

PAR M. DONALD ROUSSY:

2015

De toute façon, ça circule comme ça, quand à un moment donné ils doivent transférer du réservoir principal au réservoir d'entreposage qui est situé où le chargement général se fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020

Alors ce réservoir d'entreposage, lui, il sert, ensuite ce sont des camions qui viennent le chercher et qui l'amènent ailleurs?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2025

C'est ça, les camions le transportent des réservoirs d'entreposage à un autre réservoir qui est situé à Gaspé, pas loin du secteur du quai de Gaspé, parce qu'il est chargé après ça sur bateaux, l'acide est chargé en bonne partie sur bateaux. Il peut y avoir des transports ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030

Alors donc, c'est la conduite qui a brisé, et puis quand la conduite brise, ils sont obligés de vous avertir?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2035

Il y a des alarmes, eux autres c'est détecté par des alarmes, au niveau de la compagnie. Ils arrêtent bien sûr l'écoulement, le transfert on va dire d'acide.

2040

Mais compte tenu de la longueur de la conduite, étant donné aussi que le bris s'est produit assez loin de l'origine de l'acide, du réservoir principal, bien, il y a toujours la quantité d'acide un peu dans le réservoir, et puis le temps aussi de réaction.

2045

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2050 Vous avez dit que la compagnie est en train de faire des réparations pour mieux sécuriser tout son système, mais on constate que, bon, il y a eu un déversement le 9 janvier, il vient d'y en avoir un autre je crois la semaine dernière.

2055 Est-ce que vous les suivez de près, pour voir quel est le niveau de cette sécurité dont on vous dit qu'on est en train de l'installer?

PAR M. DONALD ROUSSY:

Oui, on est en contact nécessairement avec Mines Gaspé sur cette problématique-là.

2060 On comprend aussi que c'était déjà dans les plans que la Mines Gaspé nous avait dit qu'ils travailleraient à revoir cette ligne-là. Malheureusement, on est en pleine période hivernale, même le dernier déversement, le lendemain il a encore tombé vingt (20) centimètres de neige, ce qui fait que Murdochville, c'est ça, ça fait que là-dessus, la mine nous informe qu'elle va faire, qu'elle va mettre des spécialistes pour revoir cette ligne-là au complet.

2065 Si elle le fait, bien sûr un peu à notre demande, mais elle le fait aussi parce que Mines Gaspé fait partie de ce qu'on appelle un groupe, la gestion responsable au niveau des usines de produits chimiques.

2070 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Mais est-ce que vous allez suivre ça, surveiller davantage, compte tenu qu'il y en avait peut-être eu un majeur en 82, et un autre, bon vous dites ici, en page 18, deux (2) déversements au cours des vingt (20) dernières années, mais là c'est deux (2) déversements en cinq (5) mois.

2075

PAR M. DONALD ROUSSY:

Oui. On comprend que c'est de plus faible importance, et tant mieux, ça diminue, et espérons qu'il y en aura plus.

2080

Ça reste que c'est des choses on pourrait dire un peu mécaniques, de la tuyauterie qui est quand même adossée après, aussi, un peu une montagne, avec les risques inhérents.

2085 Ça fait que c'est pour ça que la mine va étudier au complet cette ligne-là de transfert d'acide d'un réservoir à l'autre. Peut-être qu'on pourra éviter peut-être ce transfert-là, aussi, c'est peut-être la meilleure solution.

En tout cas, on va discuter sérieusement avec la mine.

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame. Je m'excuse!

PAR M. GUILDO LAVOIE:

2095

Monsieur le Président, je voulais juste signifier qu'en période d'une problématique, lors des déversements, notre Direction régionale possède évidemment un service d'urgence, et le personnel était totalement là, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), pour suivre les travaux de réparation effectués par la mine; bien entendu, par rapport aux vérifications que mon collègue mentionnait, pour vérifier l'étanchéité des conduites ainsi que les joints.

2100

Et les travaux qui devraient avoir lieu, si tel est le cas, notre service aussi assure un suivi dans ce dossier-là. Merci.

2105

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2110

Oui, monsieur le Président. J'aimerais savoir quelle est l'ampleur des dommages produits, et qu'est-ce que vous avez fait exactement pour neutraliser le déversement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Très bien.

PAR M. GUILDO LAVOIE:

2120

Monsieur le Président, lors du premier déversement qui a eu lieu cet hiver, la compagnie - nous, on suivait le dossier et la compagnie a fait venir des camions de neutralisants; ils ont utilisé évidemment en quantité importante de la chaux, pour neutraliser l'acide, ainsi que pomper dans la mesure où ils sont capables, ce que j'appellerais l'acide prisonnière à certains endroits, c'était pompé. Et également, ils utilisaient de la chaux.

2125

Quant à nous, on suivait évidemment ce dossier-là et surtout, nous allions vérifier le pH à l'autre bout, à l'effluent final, pour éviter bien entendu qu'il y ait des répercussions entre autres dans la rivière York.

2130

Et cette procédure-là de suivi évidemment du pH de l'eau, etc., c'est fait par notre service de l'environnement ainsi que par la compagnie. De sorte que nous avons un suivi assidu.

2135

Et dans les deux (2) cas, il y a pas eu d'impact de déversement de produit acide dans la rivière York. La résultante de l'impact de ça est restée dans les environnements du ruisseau Porphire. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous me dire le débit du ruisseau Porphire?

2140

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Je vais référer à mon personnel là-dessus, monsieur le Président. Alors je lance la question à quelqu'un de mon équipe. Il reste que c'est mineur.

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais je veux dire, comment vous pouvez dire qu'il y a pas eu de déversement dans la rivière York? Est-ce que le débit du Porphire est assez grand pour diluer et faire disparaître les traces mesurables, ou est-ce que vous avez des estacades que vous mettez sur le ruisseau, qui font que là la retenue d'eau est faite, et que pendant un certain temps, on peut le cerner, le pomper, etc.?

2150

Je veux dire, quelle est la mécanique qui vous permet d'être affirmatif pour dire que dans la rivière York, il y a pas eu de...

2155

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Alors monsieur, je vais transférer la réponse. Nous, on faisait des vérifications systématiques dans le ruisseau, et surtout à l'effluent final.

2160

Alors l'effluent final, il est où, il est à l'autre bout du deux point cinq (2,5) kilomètres, je peux pas trop vous le dire mais c'est à l'autre bout, et c'est en amont bien entendu de la rivière York. C'est en aval du tributaire et en amont de la York.

2165

Alors je vais peut-être, pour être plus spécifique, demander à Steeve d'aller un peu plus loin là-dessus.

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2170

On peut dire que l'acide sulfurique s'est pas rendu au-delà de l'effluent final, parce qu'on a mesuré, bien, la compagnie mesure le pH en continu, et les capteurs de pH, en tout cas, il y a pas eu de dépassement, il y a pas eu de valeur anormale de mesurée à l'effluent final.

2175

PAR LE PRÉSIDENT:

La mesure du pH, c'est elle qui va vous permettre de conclure que l'acide sulfurique...

2180

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

Oui, oui. Il faut comprendre que l'acide sulfurique, ça a un pH de un (1), environ, et puis le pH mesuré à l'effluent final de Mines Gaspé, ça varie habituellement, mon dieu seigneur, c'est autour de sept (7).

2185

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez des garanties que dans ces circonstances-là, la compagnie fait vraiment elle-même la mesure du pH, et qu'elle la fait correctement? Parce que c'est toujours le problème du tiers impliqué.

2190

Si c'est la compagnie qui fait elle-même le prélèvement pour mesurer son pH, quelles sont les garanties que vous avez qu'elle a fait les prélèvements selon les formes de l'art?

2195

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

Évidemment, c'est la bonne foi, on fait confiance à la compagnie. Sauf que Mines Gaspé a une gestion environnementale disons très ouverte, qui nous permet - on a une très bonne collaboration, là.

2200

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame.

2205

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Monsieur le Président, est-ce qu'on doit comprendre par ces explications que le ruisseau Porphire n'a pas été endommagé?

2210

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, on l'a dit, de la rivière York.

2215

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Oui, c'est ça que je demande.

2220

PAR LE PRÉSIDENT:

On va vérifier pour le ruisseau Porphire. Voyons pour le ruisseau Porphire, est-ce que le ruisseau Porphire, lui, a été endommagé?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2225

Bien, le ruisseau Porphire, c'est que l'effluent final se rejette dans le ruisseau Porphire, qui est un tributaire à la rivière York.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Donc il a été atteint par ce déversement-là?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2235

Bien, je vous disais tout à l'heure, monsieur le Président, que les mesureurs de pH n'avaient pas enregistré une diminution significative du pH.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240

Du pH dans le ruisseau Porphire?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

2245

Bien, à l'effluent final; et l'effluent final se rejette dans le ruisseau Porphire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il affirme qu'il n'y en a pas eu non plus dans le ruisseau Porphire.

2250

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Bon. Maintenant, monsieur le Président, il ne fait pas mention, dans le "Portrait régional", du réservoir d'acide sulfurique qui se trouve à Sandy Beach.

2255

On aimerait savoir, on n'entend pas souvent parler de cela, on aimerait savoir, au fil des ans, est-ce qu'il y a eu des problèmes, est-ce qu'il y a des mesures préventives pour empêcher des fuites à cet endroit-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

2260

Alors vous parlez de Sandy Beach?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

Oui.

2265

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est un réservoir de quoi?

2270 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Acide sulfurique. Bon, on aimerait savoir si, au fil des ans, il y a eu des fuites.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui appartient aussi à la Noranda?

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2280 Je croirais que oui. C'est en regard avec leurs travaux, ça se trouve au port de la baie de Gaspé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2285 Donc, on arrive à l'autre bout du circuit. Une fois que l'acide sulfurique a été transporté par camion, il est amené à Gaspé et donc, madame parle de Sandy Beach, l'autre réservoir qu'il y a là, quels sont les contrôles et est-ce qu'il y a lieu de penser qu'il y a eu des fuites également au réservoir situé à Sandy Beach.

2290 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

Monsieur le Président, le réservoir de Sandy Beach, effectivement, est un réservoir où les camions viennent remplir avant de faire venir mettons un bateau pour charger cet acide sulfurique là.

2295

Ça fait qu'il y a une conduite partant du réservoir qui va pour alimenter, dans le fond, le bateau qui va prendre l'acide. C'est pas de la même envergure, cette conduite-là, c'est probablement plus gros pour charger aussi plus vite le bateau.

2300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Mais est-ce qu'il y a eu des incidents?

2305 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

De mémoire, moi, j'ai pas vu, on nous a pas signé d'incident, en tout cas de mémoire, j'en ai pas en mémoire.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2315 Est-ce qu'il y a des inspections périodiques qui peuvent permettre par exemple de constater, parce que de l'acide sulfurique qui tombe sur un quai, ça doit faire des dommages, est-ce qu'il y a des traces visuelles de temps en temps, sur les inspections, qui permet de voir que de temps en temps, il s'en échappe ou il en coule ici et là?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2320 On sait pas, étant donné que c'est quand même assez achalandé le secteur du quai de Sandy Beach, à cause des bateaux qui viennent et tout ça, on reçoit pas, en tout cas on n'a pas été mis au courant et on n'a pas reçu non plus de plainte qui nous aurait fait se déplacer pour aller voir quelque chose, une problématique à cet endroit-là.

2325 Et puis comme c'est pas nécessairement très visible, je pense pas qu'on pourrait détecter ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 O.K. Donc vous avez pas eu de plainte, de dénonciation non plus.

Oui madame.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2335 Oui monsieur le Président. Donc dans ce cas-là, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est responsable d'inspecter cet endroit-là, ou est-ce que c'est simplement laissé au hasard des plaintes?

PAR LE PRÉSIDENT:

2340 Est-ce que vous avez des inspections ou quelles sont les garanties que vous avez de la compagnie pour dire que c'est correct comme gestion?

2345

PAR M. DONALD ROUSSY:

2350 Bien, on comprend que la compagnie, ce produit-là, c'est une matière première qu'elle vend. Je pense que la compagnie ferait pas tous les efforts de produire un acide, de le transporter et de le laisser s'échapper dans l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

Ça, je comprends ça. Je vous demande juste les contrôles. Je comprends que la compagnie a pas intérêt mais par ailleurs, ça veut pas dire qu'elle ne le fait pas.

2360 Je dis, quels sont les contrôles que vous exercez, est-ce que le plan est approuvé, est-ce que les équipements sont approuvés par vous, et puis est-ce qu'il y a une forme de contrôle qui est fait occasionnellement et à quelle fréquence?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2365 On fait pas de contrôle systématique sur cette section-là, étant donné qu'on n'a pas, comme on dirait, de problématique de signalée dans ce domaine-là.

2370 Si on avait une problématique, on pourrait se faire un programme de contrôle, si la compagnie devait changer son réservoir, si elle devait faire des travaux majeurs, elle aurait besoin d'un certificat d'autorisation, là on pourrait vérifier tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 L'entrepôt, actuellement, le réservoir actuel, il est autorisé par le ministère de l'Environnement?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2380 Ah, je pense, il était-tu là avant?

PAR M. STEEVE ST-LAURENT:

Ça fait longtemps qu'il est là.

2385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va. Est-ce qu'il y a un plan d'urgence?

2390

PAR M. DONALD ROUSSY:

2395 Mines Gaspé a un plan d'urgence pour l'ensemble de tout son plan, et plus spécifiquement sur l'acide sulfurique, parce qu'ils font partie de l'Association des industries chimiques du Québec, où ils mettent en place le plan de gestion responsable avec l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

2400

PAR M. DONALD ROUSSY:

Et la municipalité de Gaspé, ça fait partie j'imagine de son plan d'urgence.

2405

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous imaginez ou vous le savez?

2410

PAR M. DONALD ROUSSY:

On n'étudie pas nécessairement, on n'est pas nécessairement au courant de tous les plans d'urgence.

2415

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, mais si c'est un contenant considérable d'acide sulfurique, il y a là un risque potentiel assez important, c'est pour ça que je vous demande, est-ce qu'il y a un plan d'urgence, est-ce que vous le savez, est-ce qu'il y a un comité tripartite, ministère de l'Environnement, la compagnie et la municipalité, en cas d'influence; est-ce que les gens de la Santé sont concernés, en cas qu'il arrive là un incident.

2420

J'essaie de voir les mesures de sécurité existantes.

2425

PAR M. DONALD ROUSSY:

Une chose qu'on est sûr, il y a un plan d'urgence au niveau de Mines Gaspé.

2430

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous en avez copie?

2435

PAR M. DONALD ROUSSY:

Oui.

2440

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Et, monsieur le Président, les municipalités ont obligation d'avoir un plan d'urgence et géré avec la Sécurité publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445 On a vu ce que ça a donné dans certains cas!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2450 Mais c'était pas à Gaspé.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui madame.

2455 **PAR Mme MARGRET GRENIER:**

Bon. Et puis on termine là-dessus, parce que monsieur du ZIP Baie des Chaleurs a besoin de la place, parce qu'il sera pas là demain.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, il y a cinq (5) personnes qui veulent encore poser des questions.

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2465 Oui. C'est juste pour demander que ces plans d'urgence soient déposés, si possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470 Est-ce que c'est confidentiel, un plan d'urgence?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2475 Je ne pense pas. C'est à la municipalité qu'il faut s'adresser, le plan d'urgence relevant d'eux. J'imagine qu'un plan d'urgence, c'est pas confidentiel, c'est un document public venant de la municipalité.

Donc ils exigent habituellement le paiement des photocopies.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Si c'est rien que ça, le ministère de l'Environnement va payer la photocopie certain!

PAR Mme MARGRET GRENIER:

2485 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame. Alors j'imagine que c'était monsieur Noël Grenier en même temps.

2490

PAR M. NOËL GRENIER:

Oui, mais je vais laisser la place à monsieur Chouinard.

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, à monsieur Michel Chouinard, et après ça il y a monsieur Denis Beauchamp et monsieur Luc Le Gresley.

2500

ZIP DE LA BAIE DES CHALEURS

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir!

2505

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

2510

Je vais être bref, je remercie Noël et Margret de me laisser la chance, parce que demain je pourrai malheureusement pas être ici, je reprends mon cheval et je fais le deux cent cinquante (250) kilomètres qui m'a amené ici, pour retourner dans la baie des Chaleurs.

2515

Merci monsieur Beauchamp et madame Gallichan d'être présents parmi nous, et l'équipe de soutien qui vous accompagne. C'est toujours impressionnant, une audience publique, on voit les experts qui sont alignés et cordés, on les voit pas tout le temps souvent ensemble comme ça, c'est une belle occasion, on devrait prendre l'habitude de faire ça à chaque année, au printemps, sortir des placards, et qu'on pose des questions, que les citoyens puissent poser des questions librement.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

Secouer les vieux matelas et sortir les fonctionnaires!

2525

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

Oui, effectivement.

2530

Ceci étant dit, j'ai différentes questions, mais je vais m'attarder sur la plus importante, la problématique qui, par des années de travail sur le terrain, avec différents intervenants dont les intervenants municipaux, c'est la question de l'assainissement des eaux.

2535

On a vu, au fil des années, de par le plan d'assainissement des eaux du Québec, le PAEQ, que des municipalités ont pu profiter d'une source de financement pour mettre en opération des usines d'assainissement des eaux.

2540

Ce que ça produit, au-delà de réduire des signes évidents de détérioration qui étaient présents, ne serait-ce que les algues dans les estuaires et ainsi de suite, ce qu'on voit, c'est des signes de recouvrement très nets et très clairs; l'environnement est en train de s'améliorer, parce qu'on a mis les moyens nécessaires pour y arriver.

Et retrouver un environnement de qualité, c'est pas seulement de sortir d'un état disons de qualité environnementale douteuse, mais c'est aussi de sortir, en tout cas de profiter d'un retour d'usages.

2545 On voit, notamment dans le secteur de la baie des Chaleurs, dans le secteur par exemple de Maria, New-Richmond, Bonaventure, des usages qui sont en train de revenir, comme par exemple la baignade, les zones coquillières, c'est-à-dire les bancs de coques et de moules qui reviennent à l'usage des gens et ainsi de suite.

2550 Ceci étant dit par rapport à cette amélioration-là, le gouvernement actuel, sans vouloir faire de politique, c'est quand même une orientation qu'il a prise au niveau de l'environnement, préconise en tout cas, au niveau de l'assainissement des eaux, des systèmes qu'on pourrait considérer à rabais.

2555 C'est le cas notamment de la municipalité de Caplan, pour lequel alors que quatre (4) municipalités environnantes il y a eu un investissement de trente-cinq millions (35 M\$) qui a été fait, avec des résultats éminemment probants, on se retrouve avec un système de dégrillage, donc un système de traitement primaire, un dégrillage et, bon, trois (3) millimètres et le reste, ce qui réussit à passer au travers est rejeté à cinq (5) mètres en fait de profondeur, disons dix (10) mètres quand le mer est haute, on va dire.

2560 Alors que les municipalités environnantes attendent le résultat de leurs investissements, on se retrouve avec la situation d'avoir une municipalité comme Caplan, où les rejets peuvent voyager vers les autres municipalités.

2565 Il y a notamment, au-delà des usages qui sont déjà de retour, qui essaient de revenir, comme par exemple la baignade, il y a des activités économiques assez importantes, dans la baie de Cascapédia, notamment, en face de New-Richmond, il y a une zone d'aquaculture de un kilomètre par deux (2) kilomètres, pour des moules, qui est en train de se mettre en place, et par les courants côtiers, ils font face à cette problématique d'assainissement à rabais là.

2570 La question est: le gouvernement, quel calcul fait-il pour dire que véritablement, il sauve des sous en faisant, en tout cas en prenant une orientation comme ça.

2575 Je sais qu'ils ont fait la même chose du côté de Sainte-Anne-des-Monts, mais Sainte-Anne-des-Monts, on rejette dans à peu près cent (100) mètres d'eau, alors que là, au maximum, c'est à peu près à vingt-cinq (25) mètres en moyenne d'eau, dans le secteur immédiat. Donc la capacité de dilution n'est pas la même, les courants côtiers ont tendance à ramener ce qu'il y a dans l'eau, en tout cas ce qu'il y a dans l'émissaire vers les bords et ainsi de suite.

2580 Donc je pose une question par rapport au calcul financier qui en arrive au choix de ce type d'assainissement là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Merci.

Est-ce qu'il y a quelqu'un des Affaires municipales?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2590 On me dit que demain, il y aura une personne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Alors écoutez, aujourd'hui, il y a personne des Affaires municipales mais demain il y aura quelqu'un, donc on va reposer votre question demain.

On va aller voir quand même s'il y a des éléments de réponse au ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

2600 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Monsieur le Président, je vais donner la parole à mon collègue Pierre Bouchard, mais effectivement, on n'a pas beaucoup d'informations là-dessus, étant donné que c'est vraiment une problématique d'infrastructures municipales qui relève du MAM, et le système de dégrillage et tout ça, je pense qu'il y a une question fondamentalement qui relève de nos collègues.

2605 Comme vous savez, l'assainissement avait été transféré au MAM, alors toute cette question-là - je sais pas si monsieur Bouchard peut donner quelques éléments d'informations.

2610 **PAR M. PIERRE BOUCHARD:**

Disons que les quelques informations complémentaires qu'on pourrait rajouter, en attendant les réponses du MAM, c'est que ce genre de projet là permet quand même de réduire le nombre d'émissaires d'eaux usées rejetées aux cours d'eau, pour canaliser vers un seul après avoir subi un dégrillage, et les eaux tamisées qui ont subi le dégrillage sont par la suite évacuées par un émissaire submergé, contrairement aux émissaires existants qui sont parfois exondés à marée basse.

2620 Donc c'est peut-être les quelques informations que je pourrais vous mentionner, en attendant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Pouvez-vous me dire la population de la ville de Caplan; de mémoire, c'est gros comment?

PAR M. PIERRE BOUCHARD:

2630

Un ordre de grandeur, je dirais deux-trois mille (2000-3000), un ordre de grandeur.

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

2635 Deux mille cinq (2500).

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Deux mille cinq (2500), à peu près.

Dites-moi, monsieur Chouinard, vous parlez des activités de moules, de zones coquillières, donc de culture, c'est des nouvelles cultures?

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

2645 Oui, de la mytiliculture.

PAR LE PRÉSIDENT:

2650 Bon, il y a un nom technique dans le dossier, mytiliculture. Ça se situe où, ça?

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

2655 C'est à la pointe des Caps Noirs, c'est-à-dire à peu près à cinq (5) kilomètres en aval du point d'émissaire.

2660 Vous savez que les courants côtiers, dans la baie des Chaleurs, vont longer vers l'ouest le littoral ici, s'en aller, bon, les courants de surface principale, il y a des contre-courants à travers ça mais bon, le courant principal va longer la baie des Chaleurs et va s'en aller vers l'ouest et là, à la Ristigouche, ils virent de bord et longent la côte du Nouveau-Brunswick. C'est un peu ça.

Donc eux sont un peu perplexes par rapport à ce calcul-là, Pêcheries Marinord. On a un projet, nous, qu'on veut commencer bientôt...

2665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui est Pêcheries, vous dites?

2670

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

2675 Marinord, qui eux ont développé, bon, deux (2) zones dans la baie de Cascapédia, qui est la baie qui regroupe New-Richmond et Maria, deux (2) zones de moules, de mytiliculture qui devraient produire aux alentours de trois millions (3 M) de livres par année, donc c'est quelque chose de gros, ça a une importance économique assez manifeste.

2680 Ils associent ça a deux (2) sites, aussi, dans la baie de Gaspé, un ou deux (2) sites, pardon, j'ai pas cette précision-là, dans la baie de Gaspé, pour fournir à l'année les marchés locaux et pour de l'exportation donc en moules. Donc, comme on dit par chez nous, ils s'enlignent par le moule!

2685 Donc ça a eu cet effet-là. L'assainissement des eaux ou plutôt la pollution de l'eau...

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous permettez, je vais essayer d'aller chercher des informations là-dessus.

2690 Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, êtes-vous au courant des projets de mytiliculture à la pointe des Caps Noirs, et est-ce que vous avez eu des plaintes ou des observations sur la pollution potentielle en provenance de Caplan et donc, des nuisances qui seraient générées par rapport à ce type de culture?

2695 Je vais aller chercher la même chose au ministère de l'Alimentation, ensuite.

PAR M. DONALD ROUSSY:

2700 On n'a pas eu de projet, présentement, nous autres, de déposé au ministère de l'Environnement sur l'élevage des coquillages, des moules mettons.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Est-ce qu'il faudrait un permis du ministère pour faire ça?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2710 D'un autre côté, présentement, les élevages de moules, simplement des moules, on avait ce qu'on appelait dans notre jargon une soustraction administrative.

2715 C'est-à-dire que si on va vraiment en vertu de l'article 22, on dit, toute activité dans le milieu hydrique demande une autorisation, mais habituellement, de l'élevage comme tel, étant donné de la façon qu'il est fait - là, je suis pas un spécialiste, il y a un spécialiste qui en parlera, mais mettons que c'est entre deux (2) eaux, les moules, je pense, ce qui fait que comme ça touche pas au fond, c'est dans l'eau, on voyait pas de problématique environnementale à l'élevage lui-même.

C'est pas quelque chose qu'on nourrit avec...

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, vous émettez pas de permis?

2725 **PAR M. DONALD ROUSSY:**

Non, c'est pour ça qu'on n'avait pas jugé nécessaire, on avait soustrait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 Mais là, monsieur intervient, lui, et il a des inquiétudes.

Est-ce que le ministère va aller faire des observations sur le site, est-ce qu'il va y avoir des prélèvements pour voir si la qualité de l'eau est favorable ou non à un type d'élevage, parce que ça, c'est de l'alimentation.

2735

PAR M. DONALD ROUSSY:

J'aurais tendance à dire que le promoteur qui veut développer quelque chose doit utiliser le site qui a le plus grand potentiel, et doit faire lui-même les études à savoir si ce site-là, tu sais, je veux dire, il va pouvoir faire son élevage de façon correcte.

2740

S'il y a déjà une contamination dans ce site-là, je pense pas que le promoteur va aller s'installer dans un site contaminé, où il risque de contaminer sa production. En tout cas, il va probablement avoir de la difficulté à installer une production s'il sait d'avance qu'il y a une contamination.

2745

Donc je pense que c'est à lui à faire les études, là.

Nous autres, au niveau des stations d'épuration des eaux usées, ça a été établi avec des objectifs environnementaux de rejets, en général. Il y a aussi le fait qu'il a fallu composer avec le socio-économique, bon.

2750

Ça fait qu'à ce moment-là, les projets ont été acceptés, à un moment donné, avec peut-être...

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 C'est parce que monsieur demande la base de calcul financier.

PAR M. DONALD ROUSSY:

2765 C'est ça. Parce qu'à un moment donné, si l'usage était pas là, on pouvait pas essayer de dire, dans le niveau du calcul, on va tenir compte de tous les usages potentiels qu'on pourrait mettre dans un milieu, et à ce moment-là, on va choisir la technologie qui va faire que tous les usages qu'on peut penser vont être possibles.

2770 Ça fait que c'est ça un peu, la base socio-économique. Présentement, l'usage était pas là, donc les moules étaient pas là, ça a pas été tenu en compte dans l'évaluation du projet.

C'est à peu près, pour moi, c'est la compréhension que j'en ai. On peut pas tenir compte d'un usage, on peut pas dire qu'on va tenir compte d'un usage qui est pas là.

2775 Sauf que les municipalités auraient pu dire, eux autres, on va essayer de prévoir ça, si c'est plus économique, on va en tenir compte et on va payer la différence de coût au niveau des installations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Ce type de projet, monsieur Chouinard, c'est nouveau dans le coin ou bien si ça fait longtemps que ça se parle?

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

2785 Ça se parle depuis trois (3) ans, environ, qu'ils ont commencé, qu'ils ont développé ces choses-là.

2790 Il faut dire, juste une petite précision, les moules sont un organisme filtreur, ils filtrent trois cents (300) fois leur poids d'eau, ils concentrent donc les bactéries, ainsi de suite. C'est le problème premier des zones coquillières.

2795 On parle d'une qualité de baignade, c'est quelque chose comme cent (100) coliformes, alors que les zones coquillières, c'est quatorze (14) coliformes par millilitre d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les exigences sont très élevées.

2800

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

Parce que justement, c'est un organisme filtreur.

2805 Mais au-delà de ça, dans les zones à proximité, on essaie - bon, parce que Pêcheries Marinord, on a un comité de citoyens à New-Richmond spécifique pour la baie de Cascapédia, relié au projet de jardin marin, et Pêcheries Marinord ont participé à ça, et ont fait part de leur préoccupation quant à la qualité des eaux, au sein de ce comité-là.

2810 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

C'est que l'analyse, monsieur le Président, que fait le "Portrait régional", à la page 24, est assez restrictive puisqu'on dit que la cueillette de mollusques, moules principalement, est restreinte presque partout en Gaspésie, dans certains cas pour cause d'insalubrité.

2815

Alors on se dit, est-ce que le "presque partout" peut permettre d'aller dans un secteur assez vaste pour en cueillir pour trois millions (3 M) de moules.

2820

Votre analyse semble assez négative à ce niveau-là, pour ce qui est de la qualité de l'eau. Est-ce que je me trompe, là?

PAR M. DONALD ROUSSY:

2825

Bon, l'analyse qu'on a faite au niveau des zones coquillières naturelles, dans l'analyse on parle des zones coquillières naturelles, où effectivement il y en a beaucoup de fermées, on comprend que cette juridiction-là, aussi, c'est une juridiction de Pêches et Océans Canada, la fermeture d'une zone coquillière est pas sous la juridiction du ministère de l'Environnement du Québec.

2830

Ça fait qu'à ce niveau-là, est-ce qu'ils les ont fermées, habituellement ils les fermaient parce qu'ils avaient détecté un problème soit de toxines dans les coquillages ou des problèmes qu'on peut relier soit à des eaux usées, soit qu'on peut relier à d'autres choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835

C'est que votre texte parle d'insalubrité, mais là, on était devant des usages qu'on ferait. Parce qu'effectivement, si les municipalités, au moment où on les épure, on leur demande pas de protéger des usages anciens qui existaient, qui étaient la cueillette de mollusques mais qu'on a abandonnés parce qu'on a pollué des choses, bien là, on se bloque peut-être possiblement.

2840

En tout cas, la question que pose monsieur reste légitime, quels sont les critères financiers qui ont permis d'établir un objectif environnemental de rejets qui ne tienne pas compte des ressources possiblement naturelles du cours d'eau à son état antérieur.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2845

Je pense que toute cette partie-là du "Portrait régional", les gens du MAPAQ pourraient très bien l'expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850

Ayez pas peur, je m'en viens, je les lâcherai pas.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2855

C'est une question d'alimentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860

Alors au ministère de l'Agriculture, s'il vous plaît.

PAR M. GILLES LAPOINTE:

2865

Moi, je crois qu'on pourrait, pour le mot insalubrité, il y aurait peut-être une nuance qu'on pourrait apporter, dans le sens que c'est vrai, comme disait monsieur Chouinard, les mollusques dont les moules sont des organismes filtreurs, ils vont filtrer de l'eau, vont capter le plancton, donc ils vont s'en nourrir; donc tout ce qui est bactérie, eux autres vont s'en nourrir.

2870

Maintenant c'est vrai qu'il y a plusieurs zones, en Gaspésie, que la cueillette de mollusques va être fermée pendant une période plus ou moins longue durant l'été, mais quand on parle de pollution, il y a deux (2) types. Il y a d'une part la pollution naturelle, qui sont des algues qui contiennent des toxines, des toxines qui est une neurotoxine qui est présente naturellement dans l'eau, à des concentrations plus ou moins élevées, et même très élevées dans certains secteurs. C'est naturel, ça a aucun rapport avec la présence humaine et des rejets municipaux, c'est naturel, c'est une neurotoxine, il y a rien à faire pour empêcher ce phénomène qui est cyclique, habituellement, bon, avec l'apparition des eaux chaudes en juin, et qui va disparaître vers la fin de l'automne avec l'eau froide.

2875

2880

Ça, c'est un cas qu'on peut appeler pollution au niveau des algues, et il y a l'autre cas de pollution des eaux usées domestiques. Là, à ce moment-là, on fait appel, on parle des coliformes fécaux. Donc là, on parle des rejets domestiques qui peuvent affecter effectivement - non, ils n'affecteront pas les mollusques mais par contre, peuvent affecter les êtres humains qui vont consommer des mollusques, à ce moment-là la résultante peut être des problèmes intestinaux, des inconforts.

2885

Alors que la neurotoxine de l'algue toxique, ça peut amener une paralysie et même jusqu'à la mort, parce que c'est une neurotoxine.

2890

Maintenant, bon, il y aurait peut-être, comme on dit, une précision au niveau de la raison pour laquelle certaines zones sont fermées, les toxines naturelles présentes dans l'algue ne sont pas - l'algue n'est pas présente partout sur le territoire de la Gaspésie; aux Îles-de-la-Madeleine, cette algue-là n'est pas présente, pas encore. Gaspé nord, elle est très très présente, donc ce serait très difficile à envisager une production commerciale de mollusques en raison de cette problématique-là.

2895 Dans la baie des Chaleurs, jusqu'à maintenant, le fond de la baie des Chaleurs, secteur Carleton, Maria, cette algue toxique là n'est pas véritablement présente, sauf quelques mentions. Donc ça laisse libre champ à la production commerciale de mollusques.

2900 Pour ce qui est des rejets domestiques des municipalités, on parle d'aquiculture, d'élevage de moules, pour ici, la baie de Gaspé, ça fait l'objet d'une problématique spéciale parce que la baie de Gaspé, jusqu'à tout récent, ne traitait pas encore ses eaux usées; maintenant depuis février 99, comme marqué dans le document, la municipalité traite ses eaux.

2905 Maintenant, concernant les personnes qui sont responsables de la salubrité des mollusques pour la consommation humaine, c'est Environnement Canada qui, elle, est responsable et doit s'assurer - nous, au ministère de l'Agriculture, on émet des permis à des entreprises qui veulent faire ce type d'élevage, ce qu'on appelle, c'est un territoire donné, comme terme scientifique, une aire aquicole qui est un territoire qui, éventuellement, va être sous bail et qui va être loué du ministère de l'Environnement, donc ces entreprises-là vont louer un territoire, vont avoir un permis en bonne et due forme, vont louer un territoire et avec des ententes, Environnement Canada qui lui, nous on donne l'autorisation de produire le mollusque et Environnement Canada s'assure que le produit, avant la consommation, va subir les analyses nécessaires pour s'assurer qu'il n'ait pas, d'une part, la présence de toxines et d'autre part, la présence de coliformes qui pourraient nuire à la population.

2915 Donc ça amène certaines précisions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Deux (2) petites précisions à ce moment-là. Évidemment, si vous me dites que le réchauffement des eaux favorise l'expansion d'algues, j'imagine qu'on parle de cyanobactérie, ici?

PAR M. GILLES LAPOINTE:

2925 Non, alexandrum excavatum.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais évidemment, le réchauffement d'eau provoque aussi la poussée d'algues.

2930 **PAR M. GILLES LAPOINTE:**

2935 Actuellement, ce n'est pas le réchauffement de l'eau - il faut préciser. La distribution spatiale de cette algue-là n'est pas liée spécifiquement à la température de l'eau qu'on mentionnait tout à l'heure; aux Îles-de-la-Madeleine, elle n'est pas présente, le fond de la baie des Chaleurs.

Par contre, l'explosion ou le bloom phytoplanctonique de cette algue-là en abondance vers la fin du printemps-début de l'été, c'est lié avec la température.

2940 Parce que cette algue-là, dans les territoires où elle est présente, cette algue-là va passer l'hiver, comme on dit en termes scientifiques, enkystée au fond de l'eau. L'élévation des températures vers la fin du printemps, début juin souvent qu'on remarque ici dans la baie de Gaspé, va favoriser cette prolifération exponentielle.

2945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'elle a toujours été là ou bien c'est une espèce qui est en train de s'implanter?

PAR M. GILLES LAPOINTE:

2950 Elle a toujours été là, c'est naturel. Et nos relevés, dans la baie de Gaspé, depuis plusieurs années, on a suivi ce type d'algue là à des fins de recherche, et on a vu des variations très importantes d'année en année, il y a eu des records impressionnants d'apparition de cette algue-là et d'autres années, ça s'est quasi résorbé. Mais elle est présente naturelle, c'est cyclique dans le temps.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 La question de monsieur Chouinard, toutefois, est la suivante, on peut présumer, d'après ce que vous dites, que la région de New-Richmond et ailleurs semble une aire aquicole favorable à l'implantation de cultures de moules ou, bon, je me perdrai pas dans les termes scientifiques.

Et à ce moment-là, ce que je dois vous demander, c'est: êtes-vous au courant des projets de monsieur Chouinard et des efforts qui sont faits dans le coin donc de New-Richmond?

2965

Et deuxièmement, est-ce que la prétention qu'il a, que la manière modeste qu'a la Ville de Caplan de traiter ses effluents risque d'être une nuisance qui porte ombrage au développement de pareille industrie?

2970

PAR M. GILLES LAPOINTE:

2975 Pour votre première question, oui, on est au courant, parce que nous sommes émetteurs de permis des trois (3) entreprises commerciales dans le secteur baie des Chaleurs, comme ceux ici de Gaspé, donc on est très bien documenté sur ces compagnies et sur leurs objectifs de production.

2980 Maintenant, à savoir si les eaux usées de la municipalité de Caplan pourraient affecter ces zones de production, c'est très difficile d'avoir une certitude. Les seules façons d'avoir des réponses, c'est les analyses qui sont faites, qui sont obligatoires, qu'Environnement Canada exige à chaque fois qu'il y a une commercialisation de ces produits, pour qu'ils s'assurent que la population est protégée.

2985

PAR LE PRÉSIDENT:

 Mais si la constatation est faite qu'il y a là des contaminations bactériologiques d'un certain type, et qu'en remontant à la trace, etc., on fait la démonstration que la coupable est Caplan, est-ce qu'à partir du principe que nul n'a le droit de polluer, est-ce que le ministère de l'Environnement peut revenir sur Caplan pour la forcer à avoir un traitement plus rigoureux de ses rejets?

2990

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2995

 Il faudrait voir le dossier. Le principe général, c'est que nul ne peut dégager un contaminant dans l'atmosphère.

3000

 Le ministère de l'Environnement, dans ces cas-là, octroie un bail pour l'occupation du domaine hydrique pour la pêche, il peut même interdire certains cours d'eau, certaines rives pour la pêche commerciale, en vertu de la Loi sur le régime des eaux, donc par décret il va délimiter les territoires qui sont interdits de pêche, et d'une façon positive, aussi, va octroyer par bail, et là il y a une délimitation qui doit se faire.

3005

 S'il y a un danger évident, évidemment on n'émettra pas, et là c'est avec les gens entre autres du MAPAQ et d'Environnement Canada...

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

 On parle pas de danger, et j'essaie juste de faire le raisonnement inverse de votre collègue dans l'autre sens, en disant: on a établi les objectifs de rejets et donc, on a déterminé les objectifs à atteindre pour Caplan à partir des usages actuels.

3015

 Ce que j'essaie de voir, est-ce que le raisonnement inverse peut se faire, si messieurs veulent développer une culture de moules et qu'ils s'aperçoivent qu'il y a contamination, et retraçant la contamination, ils s'aperçoivent que c'est l'émissaire de Caplan qui est le responsable de la contamination, ont-ils, à partir du considérant que nul n'a le droit de polluer, à réintervenir auprès de Caplan et de les forcer à une meilleure épuration.

3020

PAR M. GILLES LAPOINTE:

 Au niveau du principe, nul ne peut polluer, il y a pas de droit acquis à polluer. Certainement que sur une plainte, le ministère pourra intervenir.

3025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça veut pas dire que vous gagneriez votre cause, monsieur!

3030 **PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Cent (100) fois sur l'ouvrage, je reviens à tout ça.

J'ai d'autres questions, mais je vais me contenter, je veux pas de réponse, je vais me contenter de les poser.

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, énumérez-les-moi et de toute manière...

3040 **PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Je vais les énumérer. Bon, notamment considérant les risques de déversements au niveau du transport maritime, la première intervention se fait par les industries du littoral, et c'est les industries du littoral qui ont l'équipement de base pour faire ça.

3045

Or, l'intervention plus musclée est gérée, bon, par la Garde côtière à partir de la base de Halifax et de Québec, et ils s'en viennent avec le matériel par route, donc ça prend huit (8) heures d'intervention.

3050

Dans le cas d'un déversement à Dalhousie, un petit vent du sud-ouest de huit (8) kilomètres-heure, ça prend trois (3) heures environ pour se rendre sur la plage de Carleton et ruiner la saison touristique.

Bon, c'est un questionnement par rapport à ça.

3055

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y avait auparavant une Garde côtière plus présente?

3060 **PAR M. MICHEL CHOUINARD:**

Non, c'était désuet. S'il y a de quoi, il y a une amélioration qui se fait, mais il y a encore ce jeu-là qui est là, je le mentionne.

3065

D'autant plus que du côté de Nouveau-Brunswick, bon, il y a deux (2) centrales thermiques dont une centrale thermique, quatre cent cinquante mégawatts (450 MW), dont une, celle de Dalhousie, utilise comme carburant un produit qui s'appelle l'orimulsion qui, au contraire

du pétrole, est un produit qui ne flotte pas, c'est une émulsion finalement d'huile de charbon, si vous voulez de charbon finalement, ne flotte pas mais se disperse dans le milieu marin.

3070 Donc toute la question des petites jupettes qu'on met, les estacades et ainsi de suite ne fonctionnent pas.

3075 Donc dans la question des risques de déversements, ne jamais oublier qu'on est voisin d'une province, pour bien d'autres problématiques environnementales aussi, notamment la zone nouveau-brunswickoise devant la baie des Chaleurs est considérée comme une des zones les plus industrialisées de toutes les Maritimes, et donc, dans le "Portrait régional", prendre ça en considération, parce que c'est important.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Il en est pas question, il n'y a pas d'allusion à ça.

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

3085 Il y a pas d'allusion à la proximité du Nouveau-Brunswick et les zones industrielles. Et la zone de Dalhousie...

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Nous autres, on s'était fait une note là-dessus, à 3.2.1, parce que quelqu'un nous avait dit justement qu'il y avait là une problématique particulière.

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

3095 Autre petite question sans réponse...

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 Autre centrale thermique, vous m'avez parlé de la centrale thermique de Dalhousie, l'autre c'est?

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

3105 Belle-Dune, qui est à peu près en face de Caplan, si on peut dire, Caplan-Saint-Siméon.

Autre petite question! Il a été question à un moment donné, par une commande spéciale du ministre à ce moment-là, au niveau de la classification des rivières pour l'utilisation par, bon, des petits barrages hydroélectriques, pour des petites centrales, il y aurait semble-t-il une classification qui aurait été faite, incluant notamment, à la surprise, malgré que ça a resté des

3110 rumeurs parce qu'on a jamais vu ça, la rivière Grande Cascapédia qui est une rivière à saumon reconnue.

Donc on a peu de détails sur cette classification-là, on aimerait peut-être en avoir un peu plus.

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous autres aussi, c'est correct. Alors pour faire le point, c'est que vous savez que le rapport est produit, il y a eu un changement de ministre, il est dans les mains de ministres qui l'ont pas encore...

3120

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

Jonglé avec?

3125

PAR LE PRÉSIDENT:

... qui ont pas encore statué sur ce qu'ils vont faire avec, il est pas encore rendu public.

3130 Mais on nous l'annonce de soir en soir, on nous l'annonce pour bientôt, il retarde tout le temps.

Et par ailleurs, le ministère nous a annoncé qu'il y avait un projet expérimental dans l'Outaouais, ce qu'on appelle l'Outaouais fluvial, est-ce que c'est bien ça, donc il y a un projet pilote qui est en train de se développer.

3135

Mais pour ce qui est de la lettre du rapport, il n'est pas encore paru.

PAR M. PAUL MEUNIER:

3140

Monsieur le Président...

3145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, bonne nouvelle depuis ce temps-là, monsieur Meunier?

PAR M. PAUL MEUNIER:

3150

Pas tout à fait, mais je voudrais peut-être rectifier un fait. Il y a pas eu de classification des rivières, le projet qui a été déposé, c'est un essai de classer les rivières dans le but de résoudre des conflits d'usages.

3155 Donc là, vous parlez de saumon, on parle de petites centrales, on peut parler d'autres choses. Donc dans ces cas-là, comment mettre les différents participants ensemble et en arriver à une résolution sensée du problème.

3160 Mais il y a pas eu d'homologation de rivière Cascapédia comme devant être dévouée à l'hydroélectricité.

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

3165 Je vais mieux dormir ce soir!

PAR LE PRÉSIDENT:

3170 Et entendons-nous là-dessus, monsieur Chouinard, si vous voulez convaincre la Commission de quelque chose à retenir, c'est tout à fait dans l'objet de notre mandat, quand vous viendrez pour déposer des mémoires, vous pouvez nous parler de ça si vous voulez. Correct?

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

3175 O.K.

3180 Un point d'information que je laisse ici, du fait qu'on travaille de plus en plus, bon, avec le côté du Nouveau-Brunswick, il est en train de s'établir ce qu'on appelle une coalition de développement durable pour toute la portion du golfe sud, c'est-à-dire la baie des Chaleurs, la côte du Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Edouard, Îles-de-la-Madeleine et Nouvelle-Écosse, la partie du Cap Breton.

3185 Un document qui a été produit en 97, qui s'appelle "Environmental Issues in the Southern Gulf of St.Lawrence" et qui, dans les secteurs d'activités, liste des enjeux ou des problématiques environnementales, bon, en les décrivant et en énumérant certaines stratégies qui pourraient être employées pour la résolution.

Donc c'est un document que je voudrais déposer à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 S'il vous plaît.

Est-ce que le ministère de l'Environnement connaît ce document-là?

3195 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

J'ai pas compris la question, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

Monsieur cite un document d'élaboration d'hypothèses de collaboration avec les gens du Nouveau-Brunswick sur le développement durable, le document s'appelle "Environmental Issues", etc., et je vous demandais si le ministère de l'Environnement était au courant de ce document-là.

3205

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

On va vérifier, monsieur le Président; ici, on semble pas au courant, mais ça veut pas dire que le ministère ne l'est pas.

3210

PAR M. MICHEL CHOUINARD:

Merci beaucoup!

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Chouinard. Alors on va surveiller vos questions à la trace, monsieur Chouinard, et on va les reposer.

3220

Pour ce qui est du document, vous pouvez le déposer à l'arrière, auprès de monsieur Labrecque.

VILLE DE NEWPORT

3225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'ai deux (2) autres personnes et comme elles sont toutes les deux (2) de la Ville de Newport, j'ai l'impression que vous allez vouloir venir ensemble, est-ce que c'est le même objet? Non?

3230

Alors on va en prendre un après l'autre! Êtes-vous monsieur Beauchamp?

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

3235

Denis Beauchamp. Bonjour monsieur Beauchamp!

Moi, je viens d'une municipalité qui a été durement touchée par le moratoire sur les pêches, et on avait des méga-usines qui étaient alimentées en eau potable par la municipalité, il y a un projet pilote qui a été monté par la municipalité en concordance avec la MRC pour la commercialisation d'eau potable. Nous autres, c'est de l'eau de surface.

3240

On alimentait l'usine à mille (1000) gallons-minute, et puis nous autres, on avait demandé un projet pour voir si on pouvait commercialiser l'eau. Nous autres, on veut savoir c'est quoi les règlements, c'est quoi les lois qui existent au ministère de l'Environnement pour empêcher un tel projet de se faire.

3245

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Votre usine que vous alimentiez à mille (1000) gallons-minute, vous l'alimentiez avec l'aqueduc de Newport?

3250

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

Exactement.

3255

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quel type de traitement vous deviez donner à votre eau?

3260

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

C'est juste du chlore, c'est de l'eau chlorée.

3265

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est juste du chlore?

3270 **PAR M. DENIS BEAUCHAMP:**

Oui. C'est la même eau, c'est de l'eau potable consommée par la population.

3275 Nous autres, on avait un système de cinq cents (500) gallons pour la municipalité et un mille (1000) gallons...

PAR LE PRÉSIDENT:

3280 Mais cette eau-là, est-ce que c'est une eau souterraine?

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

Non, non, de l'eau de surface.

3285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est de l'eau de surface que vous prenez dans quelle rivière?

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

3290 C'est la rivière, nous autres on appelle ça, c'est la rivière Ouest, la rivière Ouest de Chandler. Elle figurait pas dans les plans de monsieur tantôt, qui avait trois (3) rivières.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295 La rivière Ouest de Chandler?

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

3300 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305 Bon. Et puis vous voulez en vendre à qui de l'eau, avez-vous un acheteur?

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

3310

Bien nous autres, c'est un projet pilote. Je veux dire normalement, le premier pas à faire, c'est d'avoir l'autorisation du ministère pour voir si le projet était faisable.

3315 Mais là, nous autres, le projet, je sais pas s'il est tombé à l'eau, on n'a pas eu de réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

3320 Est-ce que vous avez un acheteur?

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

3325 Non, non, mais c'est ça, premièrement, je veux dire nous autres, c'est de savoir si le projet est réalisable.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 Avant de chercher un acheteur, vous voulez savoir quelles sont les démarches qu'il faut faire.

Alors ils vont vous expliquer ça, parce qu'il y a le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Environnement qui est impliqué là-dedans. Feu!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3335 Alors je comprends que c'est un projet d'eau embouteillée à partir de l'aqueduc municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340 Elle est pas nécessairement embouteillée.

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

3345 Oui, oui, c'est de l'embouteillage.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3350 Donc monsieur le Président, on cherchait des exemples à Montréal de vente d'eau embouteillée à partir de l'aqueduc municipal!

Au niveau du Règlement évidemment sur l'eau embouteillée, le règlement prohibe toute vente ou distribution d'eau embouteillée qui ne répond pas aux normes qualitatives et aux

3355 conditions de distribution édictées dans ce règlement-là, donc c'est le Règlement sur les eaux embouteillées.

3360 Les normes, entre autres, régissent la teneur en sels minéraux ainsi que les appellations commerciales et l'étiquetage. Des échantillons d'eau doivent être prélevés en présence d'un représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune, et des analyses doivent être effectuées dans un laboratoire agréé par le ministère.

Donc à ce niveau-là, c'est le Règlement sur les eaux embouteillées qui serait concerné.

3365 Ce n'est pas la même chose que ce qu'on évoque souvent devant vous aux audiences sur le captage d'eaux souterraines à des fins commerciales d'embouteillage. Évidemment la bactériologie, à ce moment-là, doit être parfaite à tous moments du processus. Dans ce cas-là, évidemment, on prend de l'eau qui est déjà traitée j'imagine par la municipalité, donc on est régi par le Règlement sur les eaux embouteillées.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La municipalité, il me semble qu'on a dit déjà dans l'audience que la municipalité, elle, elle peut pas commercialiser cette eau-là?

3375 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Une municipalité, règle générale, ne peut pas faire de profit, donc son budget doit être équilibré et donc, elle ne peut pas agir de façon commerciale.

3380 Maintenant, si un individu capte l'eau à même le réseau, il est susceptible de se faire taxer de façon supplémentaire, dépendant du système de tarification que la municipalité emploie. On avait vu notamment avec la Ville de Montréal qu'ils avaient une tarification supplémentaire dépendant de la quantité prélevée. Alors il y a ce point-là.

3385 Et il y a également le fait que le captage comme tel est géré par le Règlement sur les eaux embouteillées.

Mais la municipalité elle-même ne pourrait pas mettre en bouteille et vendre.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la municipalité de Newport peut pas devenir le commerçant, mais si vous avez une compagnie qui veut embouteiller votre eau, cela serait possible.

3395

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

O.K.

3400

PAR LE PRÉSIDENT:

Correct? Maintenant, à quelles conditions, c'est le Règlement sur les eaux embouteillées qui s'applique, et la qualité de ça dépend du ministère de l'Agriculture. C'est bien ça?

3405

PAR M. GHISLAIN MASSON:

Je m'excuse, monsieur le Président, moi je ne suis pas dans le secteur de l'inspection, je pensais un peu mais au risque de me tromper, j'aimerais mieux prendre la question et la référer à mes collègues de l'inspection.

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Parce qu'il me semble qu'on a dit plusieurs fois dans l'audience que les eaux embouteillées, comme c'est pour l'alimentation, il y a une garantie sur la qualité de l'eau embouteillée et ça relève du ministère de l'Agriculture.

3415

PAR M. GHISLAIN MASSON:

Oui, si je regarde la présentation que nous avons faite le 17 mars 99, ils l'ont dit. Moi, c'est juste ça que j'en sais. Mais si je vas plus loin que ça, je risque de me tromper, j'aimerais mieux prendre la question et référer à mes collègues du ministère qui s'occupent de l'inspection.

3420

Je sais qu'il y a quelque chose là-dessus, mais je voudrais pas trop m'avancer.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que votre eau, à Newport, elle est peut-être d'excellente qualité...

3430

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

Oui, très très bonne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3435

Je l'espère pour vous! Mais peut-être qu'elle respecterait pas les exigences du Règlement pour les eaux embouteillées, qui est un règlement dont les normes sont très sévères; peut-être que oui, peut-être que non.

3440

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

Mais, je veux dire, à l'heure actuelle il y a pas de moratoire qui existe, auprès du gouvernement, comme quoi on n'a pas le droit d'embouteiller d'eau de surface?

3445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a aucun moratoire là-dessus. Les gens le demandent partout où on va, c'est le contraire de ce qu'on entend, les gens nous disent, de grâce mettez un moratoire pour empêcher que ça ait lieu. Correct?

3450

Mais s'il y avait une compagnie qui voulait mettre votre eau en bouteille, elle pourrait pas appeler ça une eau minérale, c'est pas une eau minérale. Le label, elle pourrait appeler ça l'eau de Newport, c'est une eau municipale et qui a du chlore dedans.

3455

Et là, c'est le ministère de l'Agriculture qui dirait si c'est conforme aux normes du règlement. Et à ce moment-là, votre Ville pourrait pas faire d'argent, mais elle pourrait vendre son eau selon un certain tarif à établir.

3460

Mais vous pouvez estimer que c'est une bonne affaire, parce que ça donnerait peut-être des jobs à Newport.

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

C'est ça; c'est ça qu'on a besoin à Newport.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est correct? Est-ce que c'est clair comme réponse?

3470

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui. Jamais j'oserais dire que vous êtes pas clair, monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

3475

Non, j'ai essayé de "dépatrouiller" les informations qu'on a reçues jusqu'à maintenant.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3480

Mais permettez un commentaire supplémentaire, je pense que peut-être la confusion de monsieur porte sur le moratoire, la Loi 405 qui avait été adoptée portait sur le captage des eaux souterraines à des fins commerciales, et il y avait un moratoire, comme on sait, qui est terminé depuis le 1^{er} janvier; mais c'était pas un moratoire qui visait l'entièreté des eaux commerciales, si on veut, c'était les eaux souterraines.

3485

Alors cette loi-là s'appelait la Loi favorisant la protection des eaux souterraines, et dans le texte, on parlait d'une prise d'eau pour capter des eaux souterraines destinées en tout ou en partie à être commercialisées, en bouteille ou dans d'autres contenants, comme eaux de consommation humaine.

3490

Donc c'est peut-être là le début de la confusion.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495

Donc il y a pas de moratoire, et ça peut être fait.

PAR M. DENIS BEAUCHAMP:

O.K., merci beaucoup.

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça marche? Merci monsieur Beauchamp.

3505

VILLE DE NEWPORT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Luc Le Gresley.

3510

PAR M. LUC LE GRESLEY:

Premièrement, bienvenue en Gaspésie, on est bien heureux de vous voir, j'espère que vous allez profiter de votre séjour ici.

3515

L'objet de la discussion, ça regarde ce qu'on appelle la truite arc-en-ciel. Récemment, je pense que les membres du MAPAQ sont un peu au courant de ce qui se passe actuellement à Newport, dernièrement à Newport on a eu l'occasion de rencontrer des gens intéressés à faire l'élevage de la truite arc-en-ciel dans le secteur de la MRC Pabok, plus précisément à Port-Daniel, Newport et Chandler.

3520

Bien entendu, ce projet-là aurait pu être un peu plus régionalisé, il aurait pu se diriger vers Gaspé et autres.

3525

Les gens, lorsqu'ils sont venus nous voir, ils parlaient de création d'emplois immédiate, dans les trois (3) semaines à venir, quelque chose qui dépassait environ deux cents (200) personnes dans l'immédiat.

3530

Comme monsieur Beauchamp disait tantôt, on faisait face, nous, à une problématique économique dévastatrice, parce que Newport a tout de même perdu au-dessus de quatre cents (400) emplois dû au moratoire des pêches. Et ce qui est malheureux là-dedans, c'est qu'on avait quand même une usine qui était une des plus modernes, si on considère ce qu'on avait, pour un petit village.

3535

Ce qui est arrivé, c'est que les gens en question, ils provenaient de l'Île Madame, au Cap Breton, de la Nouvelle-Écosse. Ces gens-là, eux, ce qu'ils ont fait, ils se sont ce qu'on appelle élaboré un plan dans le but de trouver une autre avenue, O.K., justement en ce qui touchait le poisson, le saumon ou peu importe.

3540

Et, avec toutes leurs démarches qu'ils ont faites, ils ont trouvé un marché pour la truite arc-en-ciel. Récemment, le maire de Newport, ainsi que différents intervenants, ils sont allés à Boston, au Boston Seafood Show. Ils sont revenus tout enthousiasmés parce qu'ils ont rencontré ces gens-là du Cap Breton qui, eux, étaient intéressés à venir à Newport, justement pour envisager l'élevage de la truite arc-en-ciel, on appelle ça dans des cages, c'est assez énorme, où c'est qu'on demande trente-cinq (35) pieds de profondeur, je sais pas si vous êtes au courant de ce que c'est.

3545

PAR LE PRÉSIDENT:

3550 On a eu quelques discussions sur les piscicultures dans d'autres régions, mais je pense qu'on nous a dit que l'élevage en cage était pas permis.

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3555 Pardon, monsieur?

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense qu'on nous a dit que l'élevage en cage était pas permis.

3560

Est-ce que je me trompe, au ministère de l'Agriculture?

PAR M. GILLES LAPOINTE:

3565 C'est pas tout à fait ça. Ce qui est interdit, c'est l'élevage en cage dans les lacs.

Maintenant en mer, il y a pas d'interdiction comme telle de cette forme d'élevage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3570

Mais si c'est de la truite arc-en-ciel, ça peut pas être en mer.

PAR M. GILLES LAPOINTE:

3575 L'espèce, c'est une autre chose.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'était à Hull.

3580

PAR M. LUC LE GRESLEY:

Ce que je vous disais, la problématique, c'est la truite arc-en-ciel. Il semblerait qu'on pouvait faire de la truite mouchetée, et puis une autre sorte, je m'excuse si j'ai pas les noms ici.

3585

Mais ce qui est intéressant, c'est la truite arc-en-ciel, si on considère les marchés actuels. Ça fait que veux veux pas, c'est préférable de faire la truite arc-en-ciel, où est-ce que c'est viablement profitable.

3590

Ces gens-là veulent faire de l'argent, et nous, on veut faire travailler nos gens, et c'est sûr que tout le monde veut en faire.

3595 Récemment, on nous a dit qu'il semblerait qu'en Gaspésie, il y a ce qu'on appelle un zonage qui interdit justement l'élevage de la truite arc-en-ciel. Suite à ça, on a eu des rencontres avec le MAPAQ, ce sont les réponses qu'on a eues. Eux, ce qu'ils voulaient faire, c'est faire justement ce qu'on appelle l'élevage en eau salée et en eau douce.

3600 Eux, ce qu'ils font, c'est qu'ils prennent les oeufs, ils partent à partir de l'élevage des oeufs, après ça il y a les alevins, et je pense qu'ils peuvent les faire grossir jusqu'à je sais pas combien de livres, en date d'une période donnée.

Ce qui est arrivé, on nous dit que c'est quasiment pas faisable, à cause justement des normes environnementales; il y a une question de zonage.

3605 Il faut quand même comprendre que ce que les gens voulaient faire, c'est qu'ils voulaient doubler la capacité de production de truite arc-en-ciel au Québec. Autrement dit, s'il y avait dix mille (10 000) tonnes produites, ils voulaient le doubler, ce qui est quand même assez significatif.

3610 Nous, la question qu'on s'est posée, c'est pourquoi qu'en Nouvelle-Écosse, O.K., et dernièrement au Nouveau-Brunswick, le gouvernement a démontré son intention justement de se lancer en affaires par le biais de la truite arc-en-ciel, en Nouvelle-Écosse il y a environ cinq (500) à six cents (600) personnes, semble-t-il, qui travaillent justement à l'élevage de la truite arc-en-ciel, nous en Gaspésie, c'est une avenue qui est quand même importante pour nous, si on regarde le côté économique.

3615 On nous dit qu'il y a une question de zonage, on nous dit en plus de ça qu'il y a bien des problématiques à ça.

3620 J'aimerais bien savoir, j'aimerais bien obtenir des réponses pourquoi qu'ailleurs, dans deux (2) provinces qui sont si proches, le Nouveau-Brunswick, ils vont se lancer là-dedans et qu'au Québec, on nous dit qu'il y a une problématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 O.K. Premièrement, il faudrait que vous preniez connaissance des transcriptions de l'audience que nous avons eue à Hull; là-dessus, madame tantôt vous donnera les dates exactes et les numéros. Parce qu'on a eu d'assez longues discussions.

3630 Mais je vais aller vérifier auprès du ministère de l'Agriculture, est-ce qu'effectivement, il y a une question de zonage qui fait que l'élevage de la truite arc-en-ciel en Gaspésie est pas une chose permise ou prévue?

PAR M. GILLES LAPOINTE:

3635 Effectivement, il y a un zonage, c'est un zonage qui relève du ministère de l'Environnement, qui interdit l'élevage, la production, le transport, etc., de la truite arc-en-ciel en

Gaspésie, parce qu'elle est pas présente à l'origine, elle est pas indigène dans ces secteurs. Donc c'est un zonage piscicole qui relève d'une réglementation du ministère de l'Environnement.

3640 **PAR M. GUILDO LAVOIE:**

Effectivement, monsieur le Président, en vertu de la Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune, le zonage piscicole interdit la présence de la truite arc-en-ciel dans notre milieu, parce qu'elle pourrait et est un compétiteur assez important dans les habitats entre autres du saumon, parce qu'on sait que la région Gaspésie possède beaucoup de saumons.

Là-dessus, en complément d'information additionnelle, je donnerais la parole à Francis Bouchard, sur cet aspect-là.

3650 **PAR M. FRANCIS BOUCHARD:**

Je pense que monsieur Lavoie a répondu en gros à la question, pourquoi on n'interdisait pas l'ensemencement, mais l'élevage de la truite arc-en-ciel dans la région, principalement pour éviter la compétition avec le saumon.

3655

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que s'il y avait un élevage, nécessairement il y a toujours des poissons qui s'échappent dans le milieu, c'est ça?

3660

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Effectivement, monsieur le Président, il pourrait y avoir, peu importe la forme de cage ou la technique, il pourrait y avoir des fuites.

3665

Bien entendu, ces poissons-là se retrouveraient, pas longtemps par après, dans l'habitat du saumon, et on se ramasserait avec une compétition sur les sites de frayère, et c'est pour ça que c'est défendu ici, en Gaspésie, par rapport au zonage, la présence de la truite arc-en-ciel.

3670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qui veut dire que d'habitude, quand on trouve une rivière à saumon, on trouve pas de truite arc-en-ciel dedans?

3675

PAR M. GUILDO LAVOIE:

Pas en Gaspésie, monsieur le Président.

3680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les autres truites que vous avez identifiées dans votre exposé, vous m'avez parlé de la truite grise, de l'omble chevalier...

3685 **PAR M. GUILDO LAVOIE:**

Bon, à l'occasion, on retrouve surtout de la truite mouchetée ainsi que ce qu'on appelle la truite de mer, ce qui n'est pas du tout une truite arc-en-ciel.

3690 Martin Dorais, du service de l'aménagement, va vous donner une information additionnelle.

PAR M. MARTIN DORAIS:

3695 Bonjour monsieur le Président. En fait, en complément de réponse et un peu pour rectifier la réponse de monsieur Lavoie, on retrouve des cas isolés de truite arc-en-ciel dans les rivières à saumon.

3700 En fait, ce qu'on retrouve surtout, c'est des poissons adultes qui remontent durant le printemps, juin-juillet, et qui sont capturés accidentellement par les pêcheurs commerciaux.

3705 Dans différentes rivières à saumon, entre autres la rivière Nouvelle, on a observé la présence de stades juvéniles de truite arc-en-ciel. Donc on sait que la truite arc-en-ciel est capable de s'adapter à nos rivières, et ce sont des rivières à saumon dont depuis les années quatre-vingt-dix, ont été développées via le Programme économique du saumon.

3710 Donc la priorité de développement des rivières de la Gaspésie a été mise sur le saumon atlantique. On sait que la truite arc-en-ciel est un compétiteur du saumon, et lorsque les deux (2) espèces sont en présence, il peut y avoir - en fait, la truite arc-en-ciel est capable de compétitionner farouchement avec le saumon pour l'habitat et, par conséquent, pour l'alimentation.

3715 Donc il y a un danger d'affaiblir la productivité des rivières à saumon, via l'introduction de truite arc-en-ciel.

On ne connaît pas l'origine de ces poissons-là présentement qui arrivent dans nos rivières, en fait il y a eu beaucoup d'ensemencement dans la région de Montréal, on suppose que ces poissons-là peuvent venir de la région de Montréal, il y a des poissons aussi qui pourraient venir des régions des provinces maritimes, comme monsieur le mentionne.

3720 Et ce qui nous fait le plus peur, nous autres, c'est des échappés de culture qui sont incontrôlables dans des systèmes comme ça et qui donnent la chance, finalement, d'avoir une introduction d'une espèce compétitrice du saumon.

3725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que si on pratique cette technique-là au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Edouard, j'imagine qu'ils doivent avoir, eux autres, des rivières à saumon?

3730 **PAR M. MARTIN DORAIS:**

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735

Est-ce qu'il existe des rivières à saumon?

PAR M. MARTIN DORAIS:

3740

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3745

Est-ce que vous avez pu, d'après les informations qu'il y a, est-ce qu'on a commencé à observer cette compétition que vous dites entre la truite arc-en-ciel et le saumon, et est-ce que la productivité des rivières à saumon du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard a diminué, suite à ces nouvelles pratiques d'aquiculture?

PAR M. MARTIN DORAIS:

3750

Je suis pas en mesure de répondre à cette question-là. Ce qu'on sait par exemple, c'est que dans plusieurs études, c'est mentionné que la truite arc-en-ciel est un prédateur des oeufs de saumon, donc on est conscient du danger qu'il peut y avoir sur la productivité.

3755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous quand même vérifier demain, auprès des sources, j'imagine que d'un ministère à l'autre ou d'un côté à l'autre des frontières provinciales, vous devez vous parler, ils doivent avoir certaines données ou peut-être certaines études sur ce point-là?

3760

PAR M. MARTIN DORAIS:

Oui, je vais vérifier demain matin.

3765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il y avait moyen. Merci.

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3770

Justement pour votre information, ce qui va être dommageable pour le Québec, c'est que présentement les provinces maritimes sont en train de se doter d'infrastructures au niveau maritime, on regarde l'aquaculture, et le Québec, excusez l'expression, mais pour une province qui possède vingt-cinq pour cent (25%) de population, on est en train de manquer le bateau justement à cause de choses comme ça.

3775

En tout cas présentement, à Newport, comme je vous disais, ils étaient prêts à venir et faire travailler deux cents (200) personnes. Je sais pas, les rivières à poisson, les rivières à saumon, on a parlé d'investissement de cinq millions (5 M\$), est-ce que c'est plus intéressant qu'un investissement de dix-sept millions (17 M\$) et faire travailler immédiatement environ deux cents (200) personnes la première année, et monter ça à trois cents-quatre cents-six cents (300-400-600) personnes par année.

3780

Eux, après deux (2) ans, ils sont rendus à dix-sept millions (17 M\$) d'investis, et ils parlent d'environ six cents (600) personnes qui travaillent entre huit (8) mois et douze (12) mois par année, ce qui est non négligeable.

3785

Et présentement, d'après ce que je peux constater, il semblerait que les rivières à saumon, c'est quand même assez important, ça je partage l'avis là-dessus, mais c'est malheureux de voir que nos voisins d'en face, qui sont le Nouveau-Brunswick, va se lancer dedans et nous autres, on va manquer le bateau. Et c'est la Gaspésie qui va en souffrir.

3790

Parce que les gens de la Nouvelle-Écosse qui sont venus ici, il y avait des biologistes, et le biologiste, selon lui, c'est faisable, et les problématiques que vous avez soulevées ne sont pas vraiment vraiment importantes ou significatives.

3795

Je me fie à eux autres, parce qu'ils le font en Nouvelle-Écosse; dans des lacs, par-dessus ça, en eau douce. Nous, on parle d'eau salée.

3800

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez d'élevage de truite en eau salée?

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3805

Et une partie en eau douce.

PAR LE PRÉSIDENT:

3810

Comment vous allez les adapter?

PAR M. LUC LE GRESLEY:

Je suis pas biologiste, je poserais des questions!

3815

Eux, selon eux, le biologiste qui était avec eux, et les individus qui étaient avec, ils sont venus ici et ils ont constaté que cela est faisable.

Et puis le visage qu'ils font présentement, le MAPAQ a fait le même visage, ils étaient surpris de voir que ça se faisait et ça se fait.

3820

Une affaire que présentement, c'est qu'on est en train de manquer le bateau là-dessus, et je pense que c'est une question qui devrait être regardée au plus vite. Et ça, c'est pas attendre l'année prochaine, parce que ces gens-là pouvaient venir, ils auraient pu commencer comme cette semaine. Mais ils peuvent attendre l'année prochaine.

3825

Je pense que, messieurs, il y a un travail à faire là-dessus assez vite.

PAR LE PRÉSIDENT:

3830

Est-ce que vous savez, monsieur, si dans leur projet, il y avait une exploitation d'eaux souterraines importante?

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3835

J'en doute. Eux, de toute façon, l'Île Madame, c'est une île, et puis au Cap Breton...

PAR LE PRÉSIDENT:

3840

Comment vous dites?

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3845

C'est une île, l'Île Madame, où ils sont, c'est une île. Et puis il faudrait pas oublier qu'il y avait beaucoup de pêche qui se faisait là, et ils font aussi l'élevage du saumon, et ils font l'élevage de la pétoncle et différentes espèces, à part de ça. Ce qui est quand même encourageant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3850

Parce que dans les échanges qu'on a eus sur les piscicultures, on nous signalait qu'il y avait une utilisation très importante d'eaux souterraines, de mélange d'eaux souterraines et d'eaux de surface, pour des raisons de température entre autres.

3855

PAR M. LUC LE GRESLEY:

Oui, il y avait cette problématique-là, je sais qu'ils sont allés à l'École des pêches, ils ont eu l'occasion de regarder justement les températures de l'eau, les courants de l'eau, et il semblerait que c'était faisable, qu'il y avait aucune problématique là-dessus.

3860

Moi, c'est ce que le biologiste qui était avec eux a dit.

Mais je pense que ce qui est important là-dessus, c'est de réaliser l'importance justement d'aller de l'avant là-dessus. C'est très important.

3865

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que je dois dire que le ministère de l'Agriculture nous a dit, à Hull, que sa politique, il l'avait dénoncée d'ailleurs aux journées d'ouverture, que sa politique était, est-ce que c'était de doubler la production de poisson dans un horizon de cinq (5) ans, ou quelque chose comme ça?

3870

PAR M. GILLES LAPOINTE:

L'objectif, au niveau du réseau des pêches, est d'augmenter la production d'environ deux mille (2000) tonnes de salmonidés, actuellement, de la monter à trois mille cinq cents (3500) tonnes.

3875

PAR M. JEAN-PIERRE SIROIS:

C'est exactement ça, de mille cinq cents (1500) tonnes en cinq (5) ans.

3880

PAR M. GILLES LAPOINTE:

D'ici 2003.

3885

PAR M. JEAN-PIERRE SIROIS:

C'est d'ici cinq (5) ans.

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3890

En ce qui concerne la truite arc-en-ciel même?

PAR LE PRÉSIDENT:

Les salmonidés. Les salmonidés, c'est pas juste la truite arc-en-ciel, j'imagine?

3895

PAR M. GILLES LAPOINTE:

Les salmonidés, ça comprend le saumon, la truite mouchetée ou l'omble de fontaine, son vrai nom, la truite arc-en-ciel et l'omble chevalier.

3900

PAR LE PRÉSIDENT:

3905 Donc dans la planification du ministère de l'Agriculture, il y a une prévision de développer les piscicultures...

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3910 Dans cinq (5) ans d'ici!

PAR LE PRÉSIDENT:

3915 Dans cinq (5) ans, c'est-à-dire de passer de deux mille (2000) tonnes à trois mille cinq cents (3500) tonnes, dans cinq (5) ans.

3920 Mais là, vous arrivez avec d'autres considérations qui sont des considérations biologiques, le ministère de l'Environnement est pas d'accord, mais ce qu'il y a d'intéressant dans une audience, c'est de pouvoir poser les problèmes et d'avoir les premières réponses des différents spécialistes.

PAR M. LUC LE GRESLEY:

J'aurais sûrement une dernière question, et je pense qu'elle va devenir intéressante.

3925 Nous, on va être soumis, O.K., on va être obligé de faire faire une étude là-dessus, justement pour voir si cela va se faire.

3930 Je demanderais pas un avis immédiat, à savoir si oui ou non, on peut penser que si on fait faire une étude, que la réponse va être automatiquement non, ou sinon, on est quand même encouragé d'aller faire une étude et dépenser des fonds nécessaires justement pour le bien de la population, si on veut.

3935 On va dépenser de l'argent pour faire faire une étude, pour savoir si oui ou non, on pourrait le faire, ici en Gaspésie. Est-ce que le ministère, on dit Environnement et Parcs, et Faune, excusez, est-ce que selon vous, on peut aller de l'avant avec l'étude, oui ou non?

Ou sinon, automatiquement, ça va être des fonds jeter à travers la fenêtre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3940 C'est une question qui mérite d'être - est-ce que la position du ministère là-dessus est ferme et ça sert à rien de se conter de chansons, c'est ferme, c'est décidé, monsieur saura que s'il fait une étude, il la fait à ses risques. Si on ouvre une petite porte, bien là, c'est autre chose.

PAR M. GUILDO LAVOIE:

3945

Monsieur le Président, au-delà de la position qui est assez ferme, il demeure pas moins que ce dossier-là est un dossier qui rencontre également différents autres acteurs, et pour ce que je connais de ce dossier-là, monsieur le Président, comme le monsieur le mentionnait, il y a des promoteurs qui voulaient se lancer dans cette production-là, mais il y a d'autres intervenants,

3950

il y a un comité de travail qui essaie de travailler pour relancer les usines, il y a des gens du MAPAQ qui sont là-dessus, des gens du ministère des Régions, Secrétariat au ministère des Régions.

3955

Alors quant à nous, bien entendu, on n'a pas eu jamais de demande officielle sur ce dossier-là, de sorte qu'on le connaît, pour nous, strictement de vive voix.

Je sais que le MAPAQ est aussi associé à ce dossier-là.

3960

Au fond, au-delà de la question du zonage piscicole, il y a quand même d'autres acteurs là-dedans qui vont analyser le dossier plus profondément.

PAR LE PRÉSIDENT:

3965

Est-ce que sur votre table de concertation, de discussion, est-ce qu'il y a aussi des représentants des différentes fédérations de saumon? Parce que ça, c'est des militants solides, ça.

PAR M. GUILDO LAVOIE:

3970

Bon, au-delà de notre représentant du ministère en région - si je me trompe, Pierre, tu me corrigeras - mais pour le moment, c'est entre les promoteurs et les différents ministères dont je vous ai parlé tantôt.

3975

Alors je crois pas que la Fédération québécoise du saumon atlantique soit dans ce dossier-là, au moment où on se parle.

C'est quand même un dossier, pour ce que je connais de ce dossier-là, c'est un dossier tout à fait récent, également. Merci.

PAR M. LUC LE GRESLEY:

3980

Autrement dit, on peut dépenser sans savoir ce qui va arriver, c'est ça, si j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT:

3985

Ça ressemble à ça. Pour l'instant, la position est plutôt défavorable à votre projet; si vous faites une étude, peut-être que votre étude démontrera la nécessité de réviser. Mais les cartes semblent pas, a priori, en votre faveur.

3990 **PAR M. LUC LE GRESLEY:**

Autrement dit, le Nouveau-Brunswick va nous devancer là-dessus.

3995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai demandé au monsieur de me rapporter demain les informations du Nouveau-Brunswick, pour voir s'ils sont en train de voir des effets pervers de l'élevage de truite arc-en-ciel sur le saumon.

4000 **PAR M. LUC LE GRESLEY:**

Parfait, monsieur, je vous remercie beaucoup.

4005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On arrête là pour l'instant, on verra s'il y a d'autres informations.

4010 **PAR M. LUC LE GRESLEY:**

Pas de problème, je vous remercie beaucoup.

4015

4020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est moi qui vous remercie, monsieur.

On se retrouve demain après-midi, à deux heures (2 h). Merci, bonne nuit!

4025

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 MAI 1999

À QUATORZE HEURES (14 H)

4030

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4035

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4040